

La revue catholique des idées et des faits

31 OCT 1925

UT SINT UNUM!

vendredi 30 octobre 1925

Sommaire :

Le Fascisme, renaissance du peuple italien

La mort en Basse-Bretagne

La neutralité belge et la guerre de 1870

Le parfait automobiliste

La doctrine du mariage chrétien

H. de Vries de Heekelingen

Alexandre Masseron

Abbé Fl. De Lannoy

V^{te} Ch. du Bus de Warnaffe

Giovanni Hoyois

Les idées et les faits : Chronique des idées : Les Liturgies des 1 et 2 novembre,
Mgr J. Schyrgens. — Suisse. — Allemagne.

La Semaine

♦ La France continue de donner le lamentable spectacle d'une démocratie politique, à base de suffrage universel pur et simple inorganisé, absolument incapable de mettre de l'ordre dans la maison.

L'anticléricalisme du Cartel s'est révélé insuffisant pour arrêter la course à l'abîme financier. Une majorité de « gôche » a beau vouloir sauver la République, elle n'arrive qu'à précipiter la crise du régime.

Dans les milieux français les plus divers, on vous dira que la lutte des partis et le parlementarisme ont fait leur temps. L'anachronisme ne saurait durer. « Quelque chose se prépare. »

Attendra-t-on, pour réagir, le coup de main communiste dont seule la date reste incertaine, ou le préviendra-t-on ?

Mais tout le monde, même d'excellents démocrates,

attendent L'HOMME!... Et voilà qui confirme l'idée souvent défendue ici que les démocraties politiques conduisent tout droit à la dictature. Leurs méfaits sont tels que, seule, la force peut y remédier.

Quand, après l'Italie et après l'Espagne, la France aura vomie l'odieuse et criminel démocratisme libéral de 1789, il sera permis d'espérer encore que l'Europe se redressera, car une atmosphère plus favorable à une rechristianisation aura été créée...

♦ Que dire du conflit gréco-bulgare si ce n'est que les Etats-Unis d'Europe pour être un beau rêve, ne sont encore qu'un rêve...

♦ Notre deuxième numéro consacré à l'UNION DES ÉGLISES paraîtra la semaine prochaine, deux articles nous étant arrivés en retard.

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220.50; Compte chèque postal : 489.16)

Ganterie Maroquinerie Soieries Bar de Soie



Gants pour dames, jersey extra, doublé molleton **9.90**

Gants pour dames, tricot pure laine, qualité supérieure **6.90**

Gants pour dames, antilope gris, doublés entièrement soie **35**

Tom pouce, surah galon, poignée corne, existe en nuance nègre ou noire **59**

Sac-enveloppe, moire nègre, application genre Aubusson, doublé entièrement cuir, 3 compartiments, glace et bourse **55**

Sac-enveloppe, cuir haute fantaisie, 2 compartiments, glace et bourse au rabat, patte vernie, ornée initiale **39**

Sac-auto, véritable maroquin, 6 compartiments, glace et poudrier; existe en nuance nègre ou cuir **69**

Élégante écharpe tricot soie fantaisie, nuances mode 2 m. x 60 **59**

Crêpe-satin pure soie façonnée pour robes et manteaux, nuances mode. Larg. 100, le M. **59**

Velours-anglais croisé pour manteaux et tailleurs. Larg. 80, le M. **39**

Velours-anglais croisé impression de Lyon, haute nouveauté. Larg. 70, le m. **29**

Toile-de-Florence, pure soie pour robes et lingerie, toutes nuances, Larg. 80, le M. **16.50**

Bas de soie pour dames, mailles coulée, haute nouveauté, tons mode **15.90**

Bas de soie pour dames, mailles doubles, nuances nouvelles **11.90**
Ornés baguettes soie **16.90**

Bas pour dames, soie naturelle, baguettes ajourées, 1^{er} choix, toutes nuances **21**

Col et double jabot, voile blanc, orné boutons tons mode.

Les 2 pièces. **13.50**

Lundi

2 Novembre

GRANDE MAISON de BLANC

Nouveautés
élégantes

rue Marché-aux-Poulets
Bruxelles

Crédit Général Liégeois

CAPITAL : 90.000.000 SOCIÉTÉ ANONYME RÉSERVES : 26.000.000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX

BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Saintelette
VILVORDE, Rue de Louvain

□ □ □

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . 5.00 %
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) 5.00 %
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . 5.25 %

Avec facilité de retrait anticipé :

1° Après le cinquième mois 5.20 %
2° Après le quatrième mois 5.15 %
3° Après le troisième mois 5.10 %
4° Après le deuxième mois 5.05 %
5° Après un mois 5.00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 francs minimum et multiples de 500 fr

L'Italie La Côte d'Azur L'Algérie L'Égypte Croisières en Méditerranée

VOYAGE AUTOUR DU MONDE

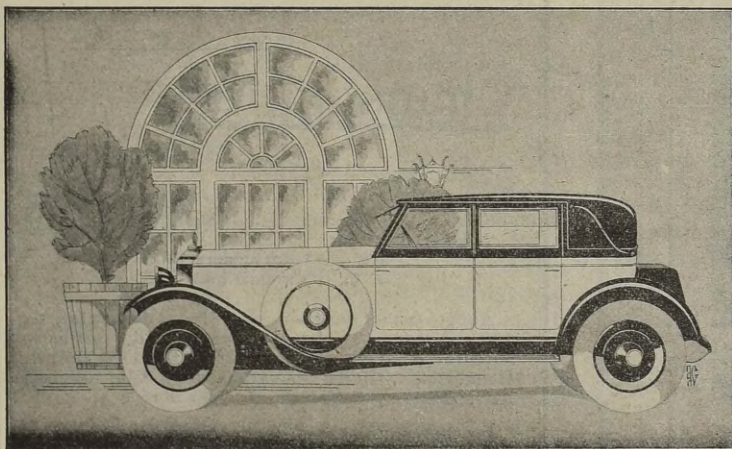
Billet valable pendant deux ans

Billets de chemin de fer pour tous pays
Billets de navigation aux tarifs officiels
Places réservées - Places de luxe

*Les meilleures combinaisons sont assurées
et étudiées par notre département :*
VOYAGES A FORFAIT

Renseignements et programmes types fournis gratuitement
sur demande

LE GLOBE avenue Louise, 3
BRUXELLES



CARROSSERIE

VAN DEN PLAS

Soc. An. Bruxelles Soc. An.

présente

sa nouvelle

Conduite Intérieure

SPORT

TAPIS

BATTAGE — NETTOYAGE — TEINTURE — DÉSINFECTIION

J^N & J^H TOBY FRÈRES

DIRECTION ET USINE :

TÉLÉPHONE : 324.96

2-4-6, rue Louis Hap, ETTERBEEK-BRUXELLES

CHOCOLAT

**D
U
C**

CHOCOLAT



DU C ANVERS

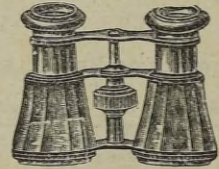
La

**Grande
Marque
Belge**

MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse, BRUXELLES

◊
Lunetterie
—
Optique
—
Jumelles
—
Baromètres
◊



◊
Faces à main
—
Articles de luxe
et
ordinaires
◊

Exécution soignée
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

DE BACKER-VAN CAMP

73, Rue Royale, 73, BRUXELLES

(En face de la Colonne du Congrès) — Téléph. 275.63



OBJETS D'ART — PORCELAINES

— CRISTAUX —

VERRERIES D'ART

de

LALIQUE



Vient de paraître

Chansonnier
des
Jeunes

avec une lettre autographe de
S. E. le Cardinal MERCIER

Adopté par l'A. C. J. B., il contient plus de 100 chansons et petits chœurs tirés de meilleurs auteurs : E. Jacques Dalcroze, Théodore Botrel, Henri Colas, André Chenal, Genvat, Léon Jouret, Abbé Jongen, Andelhof, etc. etc..

Le Chansonnier des Jeunes constitue un répertoire unique en son genre. Il rendra d'éminents services au personnel enseignant et aux prêtres directeurs d'œuvres de jeunesse. Il a sa place indiquée au foyer. Il sera demain entre les mains de tous les jeunes gens.

Prix : 7 Francs.

Envoi franco contre 7,25 fr.
Compte chèques-postaux 858.00 Chansonnier
des Jeunes, École Normale, Braine-le-Comte

Le Fascisme, renaissance du peuple italien

I

En parcourant les journaux européens, on a souvent l'impression très nette que dans certains milieux les sympathies fascistes s'évanouissent. Evidemment, le fascisme a fait preuve de trop de vitalité pour que l'on parle, comme il y a une année, de sa décadence et de son agonie. Mais l'on dit que les violences exercées, la presse « bâillonnée », la « comédie parlementaire », les affaires Matteoti et Amendola, enfin, « l'abominable tyrannie » qui pèse sur l'Italie, que tout cela appelle un changement de régime. Mussolini n'a pas fait de miracles et on aurait tant aimé le voir agir en thaumaturge ! On déclare donc que son œuvre s'est révélée inefficace, ou bien on lui conteste la paternité de son programme. Sa politique économique serait celle de M. Nitti ; sa politique nationale et religieuse n'aurait été possible qu'après la préparation de Don Sturzo ; son programme de travaux publics aurait été inspiré par les propositions développées par M. Filippo Turati ; l'Etat national fasciste ne serait autre, d'après M. Benedetto Croce, que l'Etat libéral lui-même... et l'on se retourne, pour faire des vœux soit pour le succès des libéraux, soit pour celui des socialistes ou des populaires.

Dans toutes ces critiques se révèle une incompréhension étonnante de l'esprit fasciste. On considère le fascisme comme un parti nouveau. Autrefois, il y avait des libéraux, des populaires, des socialistes, des communistes. Maintenant, on aurait un parti de plus et le petit jeu parlementaire serait à recommencer. — Il se peut que le fascisme, à sa naissance, ait fait mine de parti politique. En réalité, il ne l'a jamais été. Il est né d'une crise d'un peuple, plein de vitalité, décidé à liquider définitivement un passé néfaste et à entreprendre une reconstruction et un assainissement complet. Le fascisme veut remplacer tout ce qui reste du passé démocratique, a dit dernièrement Mussolini, « par un ordre nouveau, fait de discipline et de hiérarchie, qui permettra à l'Etat d'exercer, sans chantages et sans désordres, sa fonction, pour le bien-être du peuple et la prospérité de la nation ». Le fascisme sera la passerelle, qui permettra d'atteindre le nouvel ordre, qu'on réalisera et maintiendra à tout prix, pour la prospérité et la grandeur de cette adorable Italie ». Le fascisme est devenu ainsi un état d'âme, un renouveau, une renaissance du peuple italien et, peut-être, se révélera-t-il plus tard comme une renaissance de toute la latinité.

L'Europe est au seuil de temps nouveaux. Nous marchons à grands pas vers la faillite définitive de la démocratie. Cette faillite sera-t-elle suivie par la destruction, par l'anéantissement de notre civilisation, qui, comme toutes les autres, aurait commencé par la théocratie et finirait par la démocratie (1). Cette faillite signifiera-t-elle la lutte à outrance contre la religion et le retour à la barbarie ; ou verrons-nous la régénération, le remplacement d'un système ruiné et en pleine décomposition, par un autre, jeune et fort, dont le génie latin, éternellement jeune, aura doté l'Europe ? — Que l'on ne se trompe pas. Tous les partis de gauche, si modérés qu'ils puissent être, mèneront l'Europe à la perte de toutes les valeurs morales et culturelles. M. Vandervelde, un modéré, membre d'un ministère où il siège à côté de ministres catholiques, vient de publier dans la *Europäische Revue* un article sur le socialisme en Europe. Voici comment il définit le but final à atteindre : « Il ne s'agit actuellement pas de faire vaincre un des partis politiques, mais d'assurer, en l'accaparant, la plénitude du pouvoir à une classe de la population. Il s'agit donc d'une révolution et de la plus radicale que le monde ait vue jusqu'à ce jour. Cette révolution se fera-t-elle dans certains pays légalement et sans secousses ? Ou verrons-nous que les convulsions violentes, qui, dans la plupart des Etats européens, ont accompagné ses débuts, prendront le dessus ? La première façon serait à souhaiter, mais il n'est pas exclu, hélas ! que l'on doive avoir recours à la violence ». On ne pourrait désirer une exposition plus nette et d'une bouche plus autorisée de l'aboutissement des doctrines dont Mussolini s'est proclamé l'irréductible adversaire. Le chemin parcouru par le fascisme est déjà assez long pour nous permettre un jugement sur ses principes, sur les résultats qu'il a obtenus jusqu'à ce jour et sur son avenir probable.

Les Origines.

La situation intérieure de l'Italie avant les événements précurseurs de la marche sur Rome, est trop connue pour que nous nous y arrêtions longtemps. De tout ce que nous savons maintenant, il ressort que l'Etat italien était en pleine décomposition. Si cette décomposition avait été le résultat de la déchéance de l'individu italien, même un Mussolini n'aurait pu sauver l'Italie. Le pays serait tombé,

(1) Victor Hugo.

comme un fruit trop mûr, dans le panier que Moscou tendait déjà des deux mains. Un instant, lors de l'occupation communiste des municipalités et des usines, lorsque le drapeau rouge flottait sur leurs toits, on aurait pu croire que ce moment était arrivé. Mais pas pour longtemps. Mussolini était intervenu. Il avait réveillé brusquement tout ce qu'il y avait d'héroïque et de généreux dans l'âme italienne, en lui infusant l'orgueil de l'ascendance romaine, que tous les Italiens, du haut en bas de l'échelle sociale, ressentent en ce moment. Il avait fait davantage. Il avait montré du doigt la cause de toutes les misères, de toutes les difficultés et de toutes les humiliations parmi lesquelles l'Italie se débattait.

Le système parlementaire, que, jamais, l'Italie n'aurait dû adopter, avait poussé le pays jusqu'au bord de l'abîme. Ce système peut convenir à l'Angleterre, son pays natal, où, aussi longtemps qu'il n'y avait que deux partis, le parlement a fonctionné remarquablement bien, et à un pays aussi décentralisé que la Suisse, où une tradition de saine démocratie, plus de six fois centenaire, a donné au peuple une éducation de civisme éclairé, unique en Europe. Pour les pays latins, le parlementarisme est un des pires maux que l'on puisse leur imposer. Lorsque Voltaire et Montesquieu le mirent à la mode et que la phraséologie révolutionnaire du XVIII^e siècle mourant l'eut enveloppé de toutes ses tendresses, toutes les leçons de l'histoire furent oubliées et l'on troqua les traditions du sol natal contre le mirage anglo-saxon. Après un siècle d'idéologie démocratique et humanitaire, pendant lequel on a essayé successivement toutes les formes d'organisation parlementaire, nous assistons maintenant à la déchéance du système. Cette dégénérescence du parlementarisme, ce « morbus democraticus », cette incapacité de développer et de guider les forces nationales, se faisait jour en Italie plus que partout ailleurs. Que de fois n'y a-t-on pas vu un parti politique combattre un projet de loi, qu'il avait défendu chaudement quelques mois auparavant. Et cela uniquement en considération des avantages qui pouvaient en résulter pour lui. L'intérêt du parti, ou même l'intérêt privé, primait l'intérêt public. C'était un jeu de balançoire; l'hésitation, le marchandage. Il amenait le nivellement de tout ce qui est élevé, la destruction des élites, de tout ce qui est sublime. Le champ de pissenlits, de loin joli et engageant, mais monotone et vulgaire de près, où un lys ne peut pousser, où une rose ne peut fleurir.

Ce régime d'intrigue et de corruption, comme Auguste Comte l'appelait, était arrivé à un degré d'avitilissement inconnu jusqu'à nos jours. Le parlement était envahi par une masse, dont l'incompétence allait jusqu'à l'ignorance complète de tous les problèmes, compliqués et graves. Les socialistes étaient convaincus de la fin prochaine du régime et le chef du bureau exécutif du parti socialiste italien, M. Bombacci, expliquait déjà, devant un public nombreux, l'organisation soviétique qui le remplacerait prochainement. Le gouvernement s'était évanoui. Impuissant à réprimer l'action révolutionnaire des moscovites, il assistait en observateur aux symptômes précurseurs d'une révolution et d'une ruine certaine et inévitable. Il avait, comme tous les régimes mourants, la crainte de se défendre.

Les grèves continuelles, agraires ou industrielles — presque toujours injustifiées ou déclenchées pour des raisons des plus infimes, — accompagnées, à la campagne, d'incendies, de massacres de bétail ou d'abandon des animaux et des récoltes; l'occupation des usines, l'envahissement des terres et le renoncement, de part des paysans, à la participation aux bénéfices, tout cela conduisait le pays, irrémédiablement et à pas accélérés, à la ruine. Lenine envoya du Kremlin sa bénédiction, mais M. Giolitti était en voyage et silencieux comme Baäl à la montagne de Carmel. Pis encore, entraîné de concession en concession, le gouvernement alla jusqu'à l'amnistie des déserteurs, une année seulement après la guerre, et jusqu'au déplacement des cheminots blancs, qui l'avaient aidé à briser la grève des cheminots de janvier 1920.

Ce n'était plus l'accalmie avant l'orage, mais on était en pleine tempête. La bourgeoisie, tombée en léthargie, suivait l'exemple de M. Giolitti. Nulle part un essai de résistance sérieuse, ou d'intervention gouvernementale. Seuls, quelques groupements fascistes osaient relever virilement la tête. Ils n'étaient pas encore nombreux, mais leur audace invincible, leur idéalisme inaltérable, leur amour pour l'Italie, prêt à tous les sacrifices, les rendaient plus forts que les autres, cent fois plus nombreux qu'eux. Et puis, le fascisme, une fois né, avait les plus fortes raisons de vivre. Son mysticisme assura sa victoire. A ceux qui se sont rangés sous sa bannière, il a imposé la loi du sacrifice. Il a imprégné leurs cœurs et leurs cerveaux de la foi au miracle d'une nouvelle Renaissance du Peuple italien. Et ceux qui n'ont pas pu croire, parce qu'ils ne pouvaient se défier des formules vétustes et surannées, ont été remplacés par la jeunesse, qui, elle, croyait..... *Giovinanza, giovinanza, primavera di bellezza...*

Quand Mussolini reproche aux « professionnels de la politique parlementaire » « d'exploiter par la ruse et les mensonges les instincts populaires pour se maintenir au pouvoir », il n'entend pas se servir de la même méthode mais il veut régénérer ces instincts du peuple. Il veut mener à fond la lutte contre « la vieille démocratie et le libéralisme », contre « la prétendue souveraineté du peuple », il veut substituer le fascisme « techniquement et politiquement à cet Etat éternellement impréparé, hésitant et sans volonté », il veut se battre pour « limiter la liberté », car il a compris que le principe élémentaire d'un Etat doit être l'autorité et non pas la liberté. Mussolini annonce donc qu'il s'agit de « démolir tout d'abord les bâtisses socialistes et démocratiques ». Ses principes sont ainsi également en opposition avec la doctrine des populaires, qui aiment et défendent le régime démocratique et le suffrage universel, qui ont le culte du parlementarisme et de la liberté. Résolument, Mussolini s'est mis à la tête des événements. En criant bien haut son idéal, en subordonnant tout au Salut Public, il a réveillé la conscience du peuple. Et les libéraux, autant que les socialistes et les populaires ont vu désertir souvent les meilleurs d'entre eux pour s'incorporer dans les *Fasci*. Ce grand succès aurait pu lui devenir funeste, car il fallait réunir ces groupes fascistes avec des tendances et des origines fort diverses, il fallait donner une direction unique à des aspirations très variées. Les fils de banquiers, de fabricants,

de propriétaires terriens se trouvaient côte à côte avec des ouvriers et des paysans. Socialistes et nationalistes, libéraux et populaires étaient tout étonnés de se trouver l'un à côté de l'autre. Le comte Grosoli, un des chefs catholiques, comme le général Capello, membre du Conseil du Grand-Orient, ne cachaient point leurs sympathies fascistes. Le sénateur libéral Albertini reconnaissait même au Sénat « les mérites insignes de la révolution fasciste, qui avait sauvé l'Italie et qui, en voulant restaurer l'autorité de l'Etat et donner une nouvelle énergie à ceux qui le dirigent, avait interprété l'aspiration la plus intense de tous les Italiens ». M. Pestalozza, député catholique, appelait publiquement Mussolini « un homme providentiel ».

C'est le génie de Mussolini d'avoir su imposer un idéal commun à toutes ces forces divergentes, de les avoir unies par le lien de l'orgueil de race et de l'amour sans bornes de la patrie, d'avoir remplacé le mirage de la liberté par le culte de l'ordre, de la hiérarchie et de la discipline. En agissant ainsi, Mussolini a bâti sa réforme sur des bases solides et saines.

H. DE VRIES DE HEKELINGEN,
Professeur à l'Université catholique de Nimègue.

La mort en Basse-Bretagne⁽¹⁾

« Plus un peuple est chrétien, moins il a peur de la mort : c'est le cas de notre cher peuple breton. Le Breton voisine aisément avec la mort, elle lui est familière, elle est la compagne de sa vie. Il aime à y songer et dirait volontiers avec le poète J.-P. Calloc'h : « Songer aux choses mortes est mon plaisir. » Pour le Bas-Breton, la mort n'est que la cessation de ses peines ici-bas, et l'entrée dans une vie bienheureuse où il retrouvera tous ceux qu'il a aimés en ce monde et qui l'ont devancé au ciel. Aussi, rien n'égale sa sérénité, sa douce résignation devant la sombre visiteuse. »

Ainsi un distingué érudit breton, M. le chanoine Henri Pérennès, ancien professeur au Grand Séminaire de Quimper, aujourd'hui aumônier, explique en quelques mots très justes la cause profonde des innombrables usages, relatifs à la mort, qu'il a observés en Basse-Bretagne et qu'il vient d'étudier dans une brochure extrêmement documentée, et à laquelle on ne songe à faire qu'un seul reproche : elle est trop brève.

Parmi ces usages, je voudrais uniquement rappeler ici les plus originaux, en suivant le remarquable travail de M. le chanoine H. Pérennès. Ces usages, il est d'autant plus intéressant de les observer que beaucoup d'entre eux sont en voie de disparaître. La « civilisation » contemporaine est une grande niveleuse. Et la Bretagne devient une de ses plus illustres victimes. Encore un demi-siècle, un siècle peut-être, — à moins que cela n'aille beaucoup plus vite, ce qui n'aurait rien d'impossible, — et la vieille province aura perdu tout ce qui fait son charme et sa profonde poésie : ce sera, là comme partout, l'égalité dans la banalité et dans la laideur...

* * *

« A Quimper, il n'y a pas encore très longtemps, écrit M. le chanoine Pérennès, l'annonce d'un convoi funèbre se faisait par un pauvre de l'hôpital, qui parcourait les principaux quartiers de la ville, agitant à chaque carrefour une clochette et disant : Nous recommandons à vos prières l'âme d'un tel, décédé, dont l'inhumation aura lieu tel jour, telle heure, dans telle église. »

C'est le « clocheteur des trépassés », dont nous avons tous plus ou moins entendu parler dans des récits du Moyen Age. Sur ce point, et tout à fait exceptionnellement, la documentation de M. Pérennès ne semble pas très complète. Il paraît considérer le « clocheteur des trépassés » comme un personnage complètement disparu : depuis peu de temps, il est vrai, mais enfin disparu. Or, je connais au moins une petite ville bretonne, dans le pays de Léon, — au nord du département du Finistère, — où, aujourd'hui encore, il y a un « clocheteur des trépassés ». Il fait sa tournée, vers cinq ou six heures du soir, et l'hiver, lorsque la nuit est complètement tombée, son appel funèbre, parmi le morne silence des rues, nous évoque brusquement tout un passé lointain. Le nombre des cloches qu'il agite est en rapport avec la classe de l'enterrement ; pour les enterrements de première classe, il en a plusieurs séries, attachées à des bâtons, pour qu'il soit possible de les agiter en même temps, et il est obligé de se faire accompagner d'un aide. La formule qu'il récite, sur un ton lugubre, est presque exactement la même qu'à Quimper ; il dit en breton : « On recommande à vos ferventes prières ... » Et il termine par ces mots : « Priez pour les Ames, *pedit evit an Anaon.* »

La veillée funèbre, qui commence après la prière du soir, est caractérisée, dans les campagnes, par la récitation des « Grâces », prières mortuaires bretonnes, dont beaucoup remontent à des ouvrages du XVII^e siècle, et en particulier aux *Heures latines-bretonnes* de M. le Bris, prêtre de Cléder (1). « On m'a parlé, écrit M. Pérennès, d'un homme de Plomelin (2), Youen Charretour, très réputé dans le pays pour ses « Grâces » qui duraient deux heures et demie et excitaient l'admiration universelle. « Comment, » se disait-on, cette tête peut-elle contenir tant de choses ! » Youen récitait de mémoire ses prières bretonnes. »

Il y a des invocations de toutes sortes dans les « Grâces », — un acte de contrition, où l'on demande à Dieu de remettre ses fautes « à celui dont le corps est là présent », — un exorcisme, où l'on prie le Seigneur « de chasser de la maison le serpent infernal et d'y introduire les anges de la paix », — d'innombrables *Pater* et *Ave*, — le chapelet des défunts, qui consiste à dire le *De Profundis* sur chaque gros grain, et sur chaque petit grain : *Requiem aeternam dona ei Domine, et lux perpetua luceat ei, requiescat in pace, amen* ; — parfois un « règlement de vie » ou un « examen de conscience » ; — du latin et du breton ; — de la prose et des vers... On y prie d'abord, évidemment, pour le défunt que l'on veille, mais non pas seulement pour lui : pour tous les fidèles trépassés ; pour les défunts de la paroisse en particulier ; pour le dernier mort de la maison ; pour les bienfaiteurs, « spécialement ceux qui nous ont donné à manger et à boire » ; pour les âmes abandonnées du purgatoire, etc... On y prie aussi pour les vivants ; pour ceux qui « sont dans leur passion », c'est-à-dire en agonie ; pour la première qui mourra parmi les personnes présentes ; pour le plus grand pécheur et la plus grande pécheresse de la compagnie, etc. On invoque la Trinité, en lui demandant « d'avoir pitié de l'âme du défunt qui a eu foi en elle » ; la Vierge, sous les titres où elle est particulièrement honorée dans la paroisse et dans les plus célèbres « pardons » de la région ; saint Michel, le « balanceur des âmes », que l'on supplie de « balancer » du bon côté l'âme du défunt, de « peser le bien plus que le mal » :

(1) Chanoine H. Pérennès, aumônier de l'hôpital de Quimper, *La Mort en Basse Bretagne*, Quimper, direction diocésaine des œuvres de jeunesse, 1925

(1) Dans le nord du département du Finistère, pas loin de Roscoff.

(2) Au sud de Quimper.

*Sant Mikel, balanser an encou,
Balanset he ene deus an tu diou (1);*

saint Joseph, « patron de la bonne mort, lui qui a eu la plus belle mort que l'on puisse avoir »; les douze Apôtres; sainte Barbe qui préserve de la mort subite; saint Mathurin, « patron du purgatoire » (2); saint Diboan, — dont on fera bien de ne pas chercher le nom dans les recueils hagiographiques (3); — sainte Anne, patronne de la Bretagne; saint Yves, « patron des malheureux »; tous les saints vénérés dans l'église paroissiale, ou dans telle ou telle chapelle; le saint patron du défunt; tous les saints auxquels il avait coutume de s'adresser...

Après les « Grâces », des jeunes gens chantaient, à deux chœurs, jusqu'à minuit, de nouvelles prières. Et avant qu'ils ne se retirent, on leur offrait du pain, du beurre et du cidre. Puis les « Grâces », — qui sont en plusieurs parties, — reprenaient jusqu'au chant du coq.

A l'enterrement, il demeure encore quelques coutumes anciennes, comme de placer un instant le cercueil sur les marches des calvaires que l'on rencontre en route, ou de lui faire toucher l'autel. A propos de ce dernier usage, un autre érudit breton disait : « C'est comme un baiser d'adieu au Maître de la mort, et un souvenir du premier baiser donné par le nouveau-né au jour de son baptême; car il est aussi d'usage qu'après l'administration du Sacrement, le parrain porte lui-même l'enfant à l'autel et le lui fasse baiser. »

Une autre coutume très touchante, et celle-là fort pittoresque, consiste — ou plutôt consistait, car elle a presque complètement disparu — à chanter le soir de la Toussaint, dans la nuit des Morts, des complaintes funèbres (4). Les chanteurs faisaient dans chaque village la tournée des maisons; ils recevaient des offrandes dont une petite partie leur revenait et dont le reste était employé à faire dire des prières pour les défunts. Dans la paroisse de Guilligomarc'h (5), les chanteurs vont toujours chaque année chanter la *Guerz* (6) au presbytère. Ces chanteurs sont au nombre de quatre, et l'un d'eux a soixante-quatorze ans.

En beaucoup de paroisses, lorsque les chanteurs avaient, par le premier couplet, annoncé leur venue à la porte de la maison, le chef de famille se levait pour les faire entrer et les invitait à continuer; après le chant, on buvait un coup, ce qui ne devait pas laisser que d'avoir quelques inconvénients lorsque la tournée était un peu longue, — « des désordres s'étaient produits de-ci, de-là », dit M. Pérennés; — et, avant le départ des chanteurs, on leur donnait une offrande. Gare au maître de maison dont la générosité était trop limitée; il recevait quelques remerciements de de genre :

*Doue da greski ha loned
Etre ho kein hag ho roched;
Etre ho roched hag ho kein
Ra vezo laou kement a mein (7).*

Mais que cet épisode burlesque ne nous trompe pas! Les complaintes elles-mêmes étaient d'une belle gravité religieuse. Les

(1) Saint Michel, balancier des âmes, balancez son âme du côté droit.

(2) Dans beaucoup de chapelles bretonnes, on voit de vieilles statues de saint Mathurin, ayant sous les pieds des représentations d'âmes du purgatoire dont les chaînes sont brisées.

(3) *Diboan* signifie « celui qui tire de peine ». C'est le surnom de saint Idunet, vieux saint breton du VI^e siècle.

(4) Ces complaintes ont été pour la plupart réunies par M. le chanoine H. Pérennés : *Les Hymnes de la Fête des Morts en Basse-Bretagne*, Brest, E. S. I., 4, rue du Château, 1925.

(5) Au nord de Quimperlé.

(6) Complainte.

(7) Que Dieu augmente les bêtes entre votre dos et votre chemise; entre votre chemise et votre dos, qu'il y ait des poux aussi grands que des pierres.

chanteurs s'y présentaient comme les messagers des âmes du purgatoire qui les envoient demander des prières aux vivants et leur rappeler le sort qui les attend bientôt : eux aussi seront jugés, eux aussi devront expier. Ce thème unique est traité à la fois avec un réalisme d'une saveur toute populaire qui sait choisir le détail qui frappe l'imagination et irrésistiblement s'impose, et avec une ferveur ardente, où vibre une émotion vive et toute chargée de détresse. Il y a des larmes et de douloureux appels, et une immense pitié, et aussi de rudes conseils dans ces poésies dont le chant était appuyé comme en sourdine par la funèbre musique des glas de la Fête des Morts...

Dans la vieille Bretagne d'autrefois, dans la vieille Bretagne qui disparaît, rien mieux ne pouvait traduire le culte fervent des Trépassés que des strophes comme celles-ci :

Bonnes gens, vous n'êtes pas surpris — Que nous soyons là, à votre porte : — C'est Jésus qui nous envoie, — Pour vous éveiller si vous dormez.

C'est Jésus qui nous envoie, — Pour vous éveiller si vous dormez, — Pour vous éveiller de votre premier sommeil, — Afin que vous priiez pour les Trépassés... (1).

ALEXANDRE MASSERON.

La neutralité belge et la guerre de 1870⁽²⁾

Le 22 juillet, lors de l'entrevue, au cours de laquelle Bismarck avait remis au baron Nothomb la déclaration relative au respect de notre neutralité, comme l'entretien touchait à sa fin, le ministre prussien se leva, ouvrit son coffre-fort et, en retirant une pièce il la mit sous les yeux de l'envoyé belge en lui disant : Connaissez-vous l'écriture du comte Benedetti? »

Le document, que lut avec stupeur le baron Nothomb, était l'original d'un projet de traité que quelques années auparavant l'ambassadeur français Benedetti avait minuté de sa main sur du papier de l'ambassade et qu'il avait eu l'imprudence de remettre tel quel au comte de Bismarck.

Il comprenait cinq articles, dont le quatrième était conçu en ces termes : « De son côté, S. M. le roi de Prusse, au cas où S. M. l'empereur des Français était amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, accordera le concours de ses armes à la France, et il la soutiendra avec toutes ses forces de terre et de mer envers et contre toute puissance qui, dans cette éventualité, lui déclarerait la guerre. »

La lecture achevée, Bismarck ajouta : « Depuis 1866, une réparation, une compensation est restée l'idée fixe du gouvernement français et de son représentant à Berlin; c'est aussi son but dans la présente guerre. Je vous le dis aujourd'hui pour que vous sachiez à quoi vous en tenir. Cet arrangement, je l'ai toujours repoussé et je le repousserai encore s'il est renouvelé. »

Devant la révélation de la duplicité de Benedetti, Nothomb éprouvait les sentiments d'un homme qui a été trompé : « J'ai peut-être cinquante fois interpellé l'ambassadeur de France en lui disant : J'espère que la Belgique n'entre pour rien dans vos combinaisons. Il m'a répondu : *Ce serait du brigandage*. Il s'est jugé lui-même. »

Bismarck avait recommandé au baron Nothomb le secret absolu mais deux jours plus tard, se ravissant, il adressa le texte du traité à son représentant à Bruxelles, M. de Balan et autorisa le gouvernement belge à le publier. Cette publication faite par la Belgique eût présenté pour elle les plus graves inconvénients : elle eût paru une preuve de relations trop intimes avec la Prusse

(1) *Les Hymnes...*, p. 53, complainte de Guiscriff (Morbihan, à la limite sud du Finistère).

(2) Extrait du discours d'ouverture des Coars de la faculté de philosophie et lettres à l'Institut Saint-Louis.

et elle eût certainement exaspéré la France. D'ailleurs, avant même que le Cabinet de Bruxelles eut décliné l'offre de Bismarck, le chancelier envoyait au *Times* le fac-similé du traité. Il fut publié dans le numéro du 25 juillet et le lendemain l'Europe entière en avait connaissance.

Qu'allait faire la Belgique en présence de ces révélations qui lui apprenaient qu'un des belligérants et probablement tous les deux avaient été sur le point de conclure un accord pour mettre fin à son indépendance?

Nothomb conseillait de publier une protestation énergique : « Quels que soient les ménagements dus à la France, le gouvernement belge a sa dignité et sa responsabilité à sauvegarder... La Belgique a le droit de dénoncer le procédé aux autres puissances garantes : le gouvernement français a violé moralement sa neutralité. » Et comme le ministre des Affaires étrangères ne paraissait pas disposé à adopter sa manière de voir, il insistait : « Je me permets d'appeler votre attention sur la responsabilité à laquelle vous vous exposez par une abstention absolue à l'égard du gouvernement français qui conspire contre l'indépendance belge depuis plus de cinq ans et à l'égard des autres puissances garantes. Permettez-moi de vous le dire, vous serez un jour inculpé de ce chef. »

A Paris, le baron Bayens jugeait la situation avec plus de modération et de sagesse. Tout en reconnaissant « qu'il nous serait difficile peut-être de ne pas témoigner notre ressentiment », il constatait « que pour les petits pays les questions de dignité sont plus compliquées que pour les autres »; surtout il recommandait « d'éviter toute promptitude que ne justifierait que trop l'odieux des faits révélés ».

Des conseils aussi contradictoires ne faisaient qu'ajouter à l'embarras bien légitime du baron d'Anethan. Lui aussi était d'avis « qu'on ne peut que difficilement rester silencieux quand l'existence politique du pays est mise en question », mais le ministre se demandait avec angoisse s'il serait politique de parler. Fallait-il se plaindre alors qu'on ne savait exactement laquelle des deux puissances disait vrai? Et puis, il s'agissait d'histoire ancienne, de projets mort-nés. Notre récrimination n'aurait-elle pas le caractère d'un procès de tendance? Ne risquerait-elle pas de compromettre la position que la Belgique avait su acquérir et conserver au prix de tant de prudence et de modération? Quant à la question de dignité, ne pouvait-on pas répondre que la vilénie de nos voisins retombait sur eux seuls et non sur la Belgique qui n'avait joué que le rôle de victime?

Finalement, le ministre préféra se taire. « La lumière n'est point encore faite, écrivit-il à ses agents à Berlin et à Paris, et le gouvernement ne croit pas que le moment soit venu d'aviser à ce que pourrait éventuellement commander l'intérêt ou la dignité du pays. »

Ce ministre estimait que d'une certaine façon la divulgation du traité était une bonne fortune pour la Belgique. Il était impossible, en effet, que devant les accusations de mauvaise foi qu'on portait contre lui, l'Empereur ne désavouât son ambassadeur et qu'il ne donnât à la Belgique et à l'Angleterre des preuves éclatantes de sa loyauté actuelle pour effacer dans la mesure du possible, les suspicions qui planaient sur lui.

* * *

L'effet de la divulgation de Bismarck avait été foudroyant. Le prince Charles de Roumanie le constate dans son journal : « La révélation de ces propositions fait un tapage épouvantable dans le monde entier : c'est un merveilleux coup d'échec dû au génie du Chancelier. » A Paris, on comprit la gravité du coup qui était porté à la réputation de la France. « Nous fûmes, écrit Emile Ollivier, suffoqués, anéantis, désespérés par cette publication meurtrière. Nous ne savions comment expliquer, comment nous défendre. » (1)

Le gouvernement chercha à se disculper, en accusant le dénonciateur. C'était Bismarck, disait-on, qui avait offert à la France de se dédommager en Belgique des agrandissements de la Prusse; ces offres avaient été repoussées avec indignation. Quand on connut par le *Times* la publication du fac-similé même du traité, une dénégation aussi formelle devint impossible : « Ce traité existe; il est très réel, avoua le duc de Gramont; ce qui est indigne,

c'est l'inversion des rôles; à ces ouvertures l'Empereur n'a cessé de répondre par des fins de non-recevoir. »

De son côté, Benedetti, mis personnellement en cause, essayait péniblement de justifier son gouvernement et d'expliquer l'inqualifiable naïveté qu'il avait commise en laissant aux mains d'un ennemi éventuel un document aussi compromettant. Il ne pouvait nier que le document ne fût écrit de sa main mais il prétendait l'avoir transcrit sous la dictée de Bismarck. L'explication ne tenait pas et elle ne fut prise au sérieux par personne (1). Seulement les protestations répétées du gouvernement français, du duc de Gramont, de Benedetti — qui d'ailleurs fut sacrifié et perdit tout crédit — eurent pour résultat de laisser planer officiellement un doute, et la guerre aidant, les deux pays belligérants parurent également compromis par ces mystérieuses et louches négociations.

* * *

En Angleterre, la publication du traité secret avait produit une sensation profonde, non seulement dans le public mais encore dans les sphères gouvernementales. Jusqu'alors, le gouvernement anglais avait fait preuve d'une extrême réserve. Au Parlement, Gladstone, en expliquant aux députés les efforts qu'avait déployés l'Angleterre pour empêcher la guerre, avait évité de faire la moindre allusion à l'éventualité d'une violation de la neutralité belge. La réserve du premier ministre s'expliquait par le fait qu'un ministre anglais ne se prononce jamais sur une éventualité et qu'en ayant l'air de douter de l'entière sincérité des déclarations des belligérants à l'égard de la Belgique, le gouvernement ne parut leur adresser une menace. Les révélations de Bismarck firent sortir l'Angleterre de cette apparente apathie. On vit se produire une de ces agitations spontanées, caractéristique de l'opinion publique anglaise qui unit dans un sentiment unanime toutes les classes de la société quand l'honneur ou les intérêts britanniques semblent compromis. Dans les clubs, dans les journaux, on ne s'occupait plus que de la Belgique. Les Anglais avaient l'impression d'avoir été trompés; malgré l'entente amicale qui avait de tout temps uni l'Angleterre au Second Empire, ils apprenaient que les deux grandes puissances militaires du continent avaient été sur le point de s'allier pour satisfaire leurs convoitises sans souci de ce qu'aurait pu dire l'Angleterre. Le *Times* assurait même, que l'offre mentionnée dans le traité existait toujours et que l'Empereur aurait volontiers renoncé à la guerre et consenti joyeusement à l'unification complète de l'Allemagne, s'il avait pu flatter l'orgueil français par l'annexion de la Belgique.

Bien qu'en bonne justice, la défiance aurait dû être égale envers les deux négociateurs du traité, c'était la France qui était l'objet de tous les anathèmes, sans doute parce que c'était elle et non la Prusse qui aurait occupé la Belgique. « L'opinion publique en Angleterre, écrivait Beaulieu, est aujourd'hui tout à fait prussienne : c'est un fait hors de toute contestation. » (2) De toutes parts on demandait au gouvernement d'adopter une politique énergique et pratique. « Il est malheureusement plus aisé disait la *Pall Mall Gazette*, de sentir de la sympathie pour les Belges que de les aider dans les circonstances actuelles. » « Nous espérons, écrivait le *Morning Post*, que notre gouvernement s'opposera à la violation du territoire belge, non seulement par des barrières de papier mais par la voie des armes. »

Aux deux chambres du Parlement la question belge remplissait à peu près uniquement six séances consécutives, et les déclarations les plus solennelles étaient faites, aussi bien par les députés de l'opposition que par ceux de la majorité, pour attester la solidarité des intérêts anglais et belges, et le caractère impératif de la garantie contractée par la Grande-Bretagne envers la Belgique.

(1) La publication des papiers trouvés par les Allemands au château du ministre Rouher, à Cercey ne laissent plus aucun doute sur la responsabilité du gouvernement impérial : c'est de Paris que partit le projet de traité que Benedetti était chargé de proposer à Bismarck. Avant même la publication des papiers de Cercey, une lecture attentive du fac-similé prouvait à l'évidence que l'acte, qui ne contenait ni une rature, ni aucune retouche n'avait pas été écrit sous la dictée mais qu'il ne faisait que reproduire un texte que l'écrivain avait sous les yeux. De plus, le projet était écrit sur du papier de l'ambassade de France. Si comme le prétendait Benedetti, le projet lui avait été dicté par Bismarck, il fallait supposer que Benedetti s'était rendu aux Affaires étrangères de Berlin avec du papier de l'ambassade, ce qui est inadmissible.

(2) 6 août 1870.

(1) EMILE OLLIVIER. *L'Empire libéral*, t. XV, p. 390.

A la Chambre des Communes, le chef de l'opposition Disraeli, demandait que l'Angleterre passât à l'attitude de la neutralité armée. « Ce fut disait-il, un principe permanent de la politique de ce pays que l'intérêt de l'Angleterre exige que les contrées situées le long de la côte du continent, de Dunckerke et Ostende jusqu'aux îles de la mer-du-Nord fussent possédées par des Etats libres et prospères... que ces contrées n'appartinrent pas à une grande puissance militaire qui par les conditions de son existence, doit tendre à exercer une influence prépondérante en Europe. — Devant les lords, le comte Russell insistait sur l'engagement d'honneur qu'avait contracté l'Angleterre: « Quand il faut opter entre l'honneur et l'infamie, je ne saurais douter que le Gouvernement de Sa Majesté ne suive le chemin de l'honneur, le seul digne du peuple anglais... La question capitale est de savoir comment nous donnerons le mieux à la Belgique, à l'Europe, au monde, l'assurance que nous entendons être sincères et de bonne foi, que le grand nom que nous avons acquis dans le monde par le respect constant de la vérité et de la justice, par la fidélité à nos engagements ne soit pas amoindri... »

D'enthousiastes acclamations accueillaient ces paroles parce qu'elles étaient l'expression du sentiment général. Elles donnaient au Gouvernement l'assurance qu'il serait soutenu dans tout ce qu'il proposerait en faveur de la Belgique. Pour être prêt à toute éventualité, le Parlement votait en hâte un crédit extraordinaire de 2,000,000 de livres et une levée supplémentaire de 20,000 hommes. Cependant le premier ministre, tout en reconnaissant que le traité secret était un document de nature grave et sérieuse, refusait de s'expliquer davantage. Les conseillers de la Couronne étaient décidés à ne point « articuler des plaintes inutiles ou à s'en tenir à des menaces vagues et indéfinies, ils voulaient réclamer des garanties nouvelles mais ils n'étaient pas fixés encore sur la nature de ces garanties ». « Il est certain, disait Gladstone au baron Beaulieu, que les surprises que nous avons eues depuis quinze jours mêlent l'Angleterre plus avant dans les affaires de la Belgique » (1). Finalement, le Gouvernement anglais s'arrêta à un système qui a été parfois l'objet d'assez vives critiques : Il proposa aux deux belligérants de sanctionner par un traité nouveau signé avec l'Angleterre les obligations qu'ils avaient contractées à l'égard de la Belgique par le traité de 1839. Le traité devait lier les contractants pendant toute la durée de la guerre et dans le délai d'un an après la signature de la paix. Il stipulait qu'en cas de violation du territoire belge par l'un des belligérants l'autre interviendrait pour le faire respecter et obtiendrait à cet effet le concours des forces militaires et navales de la Grande-Bretagne.

Au traité proprement dit était joint un projet de mémorandum qui réglait le mode de l'occupation éventuelle du territoire belge par les troupes étrangères : elles ne pourraient occuper aucune des forteresses de la Belgique sans le contentement de tous les contractants et l'évacuation du territoire belge aurait lieu immédiatement après la conclusion de la paix. Ce projet de memorandum fut vite abandonné. En annonçant au Parlement la signature prochaine du traité de garantie, Gladstone justifiait ainsi l'initiative du gouvernement de la Reine : « D'après les obligations de 1839, nous eussions été obligés d'intervenir sans aucune garantie d'un côté quelconque contre toute combinaison quelque formidable qu'elle fut, tandis que par la nouvelle convention, nous sommes assurés d'un puissant appui pour le cas où nous devrions agir, appui qui a pour effet de transporter le but à atteindre dans la sphère des choses pratiques et réalisables tandis qu'il était jusqu'à présent dans la catégorie des choses à désirer. »

Restait à voir quel accueil les deux belligérants feraient à la proposition anglaise.

Bismarck n'y fit aucune objection et dès le 9 août, l'ambassadeur prussien à Londres adhéra au traité au nom de son gouvernement. A Paris, on montra moins d'empressement. Le gouvernement impérial comprenait très bien que le projet anglais était une réponse au projet Benedetti et malgré l'apparente impartialité de la poli-

(1) En rapportant une conversation qu'il avait eue avec le chef du Foreign Office, le baron Beaulieu avait écrit à Bruxelles : « Lord Granville a dit que le gouvernement de la Reine est comme nous, d'avis que de nouvelles garanties sont nécessaires... » Ces mots « comme nous » qui semblaient impliquer la Belgique dans les décisions qu'allaient prendre l'Angleterre, mécontentèrent le baron d'Amethan, il est certain que le ministre n'avait envoyé à son représentant à Londres aucune instruction qui l'autorisât à engager la responsabilité du gouvernement belge. Le ministre rédigea une lettre de blâme dans laquelle il reprochait au baron Beaulieu d'avoir agité sans instructions mais la lettre ne fut pas envoyée.

tique anglaise, elle n'en impliquait pas moins une défiance à l'égard de la France.

« L'Angleterre est bien soupçonneuse, écrivait l'empereur à Gramont, il faut répondre que ce qu'elle nous demande n'est pas opposé à nos déclarations. Cette déclaration est désagréable car elle est faite contre nous, mais aujourd'hui, il faut bien en passer par là (1) ». Gramont comme son maître ne cachait pas sa mauvais-humeur, il traitait le projet d'inutile. « C'est admettre, confiait-il au baron Bayens, que les traités peuvent tomber de vétusté; notre signature est là; elle est fortifiée par des déclarations récentes; solennelles; il y a quelque chose de fâcheux à reconnaître qu'elle a besoin d'une nouvelle sanction et puis quoi? Quelle sera la durée du protocole? Il faudra donc le recommencer à toute occasion? Pour vous-même c'est un aveu que la base n'était plus solide. On en pourra dire autant de celle de demain. » Ces réflexions faites, le duc s'empressa d'ajouter : « Je me déclare prêt à signer un, deux, trois protocoles. Je ne pourrais refuser en ce moment — les plus saines raisons seraient interprétées de la façon la plus dangereuse, mais, en vérité, c'était inutile... »

Rencontrant quelques jours après, l'ambassadeur anglais, le duc renouvelait près de lui l'expression de son mécontentement : « Il ne faut pas mettre la chaste Belgique sur le tapis. Sa neutralité est une virginité; personne ne songe à la violer. Comment expliquer qu'il faille le constater de nouveau? — Tout cela est fort bien, répondait finement l'ambassadeur, mais il est notoire aujourd'hui qu'il y a eu au moins des attentats à la pudeur et dans la pratique le protocole pourra être utile... En général, l'Angleterre sait bien ce qu'elle fait! » L'ambassadeur n'attachait d'ailleurs qu'une importance relative au nouveau traité. « Académiquement, disait-il, il n'était besoin de rien, les dernières déclarations suffisaient. Mais, après le *factum* Benedetti, c'est un moyen de clore simplement l'incident, et de faire le silence, ce n'est pas un protocole c'est une éponge, et, eu égard à la liquidation de la paix, il n'est pas mauvais d'avoir un acte récent, une base toute neuve. »

Quand on apprit à Paris que la Prusse avait donné son adhésion, toute hésitation cessa et le 11 août la France signait à son tour. Le *Journal officiel de l'Empire* annonça « que l'Angleterre pleinement rassurée par nos déclarations si nettes et si loyales, vient de signer avec nous un traité qui nous est aussi utile qu'à la Belgique elle-même et qui assure notre frontière du Nord. »

La Belgique n'avait pas été mêlée aux négociations du nouveau traité. Les ministres anglais avaient estimé que, eu égard à la situation délicate de la Belgique, vis-à-vis des deux belligérants, il était préférable de lui éviter les difficultés qui auraient pu naître du refus de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins. Ce n'était pas manque de respect mais mesure de prudence.

* * *

Tandis que l'Angleterre obtenait des deux puissances belligérantes la signature du traité de garantie, les événements militaires se précipitaient et il parut bientôt évident que le sort de la guerre serait fatal à la France et au prince qui avait précipité son pays dans une désastreuse aventure. Au cours de la lutte, pas plus qu'au moment de la déclaration de guerre, la neutralité belge ne fut menacée. Ce résultat, qui sembla vraiment inespéré à tous les contemporains, la protection que la neutralité procura à nos provinces dans des circonstances si tragiques, attachèrent davantage nos hommes d'Etat au statut politique que l'Europe nous avait imposée en 1830. On exagéra même la valeur et l'efficacité de la neutralité; on en vint à croire qu'elle était une sorte de *paladium* qui mettait à jamais la Belgique à l'abri de toute violence. C'était une généralisation dangereuse qui ne tenait pas suffisamment compte des motifs tout particuliers et transitoires qui avaient sauvé la Belgique.

Le miracle de soixante-dix, comme on l'a appelé, s'explique cependant aisément. Aucune raison stratégique ne conseillait aux belligérants à passer par la Belgique. Il faut rappeler le mot du duc de Gramont : « Ce n'est pas la place qui nous manque. » Dès lors quel intérêt auraient eu la Prusse ou la France à violer la neutralité belge? Pour Bismarck, l'objectif de la guerre, c'était l'Alsace et l'unification allemande sous l'hégémonie de son roi; pour la France, du jour où elle recourait aux armes pour trancher son différend avec la Prusse, elle devait réserver toutes ses forces

(1) Dépêches du 9 et 11 août 1870. OLLIVIER, *Op. cit.* t. XV, p. 408.

pour cette lutte, et en cas de victoire, s'agrandir en Allemagne aux dépens de son ennemi vaincu.

Dans une heure d'aberration, dont ne sont responsables que Napoléon III et ses conseillers sans scrupules, la France impériale avait pu songer à conquérir la Belgique en escomptant la complicité prussienne; mais cette conquête devenait impossible, si elle ne pouvait s'obtenir qu'au prix d'une guerre avec la Prusse, avec l'Angleterre, peut-être avec toute l'Europe. Dès lors, pour éviter une coalition dangereuse, il fallait respecter l'indépendance belge et le proclamer hautement.

Si les circonstances expliquent pourquoi la Belgique ne fut ni le théâtre ni l'enjeu de la lutte, elles laissent cependant à la neutralité elle-même un rôle considérable dans la sécurité dont jouit alors notre pays.

L'histoire diplomatique ne compte malheureusement que trop de traités violés, que trop d'engagements méconnus; mais une promesse, en politique comme en affaires, représente toujours une valeur morale et c'est s'affaiblir moralement que la violer. L'histoire d'hier est là pour nous le prouver et les belligérants de 1870 ne l'ignoraient pas.

Enfin, les traités de 1839 donnaient à l'Angleterre un motif juridique d'une importance inappréciable pour légitimer sa sollicitude inquiète en faveur des Belges. En protégeant la Belgique, elle défendait certes un intérêt anglais, un de ceux qu'elle retrouve dans ses plus anciennes traditions politiques, mais la promesse faite par l'Europe, en 1830, lui permettait de présenter son intervention éventuelle comme l'exécution d'un engagement d'honneur, comme un acte de haute valeur morale.

Protection morale, voilà ce qu'était avant tout la neutralité perpétuelle et garantie. Pendant quatre-vingt-dix ans, elle a aidé le jeune royaume de 1830 à passer sans naufrage les heures difficiles de ses premières années, à donner à ses premiers diplomates une ligne de conduite prudente et sûre, à lui créer des traditions politiques; elle lui a permis surtout d'assister sans s'y laisser entraîner à tous les conflits du XIX^e siècle. La Belgique du XX^e siècle serait ingrate de ne pas s'en souvenir.

FL. DE LANNON

Le parfait automobiliste

Un humoriste américain signale combien il est nécessaire, pour l'automobiliste, de se comporter en homme du monde dans les différentes circonstances de sa vie sur route.

L'automobiliste n'a aucun mérite à être d'humeur égale lorsque sa voiture vole, silencieuse et souple, sur un macadam impeccable. Il faut le juger sur un autre terrain. Le raffinement de son éducation s'apprécie lorsque sa voiture git dans un fossé, les quatre roues en l'air. Comme l'a dit le philosophe « un mot aimable prononcé dans le fossé, en vaut deux proférés sur la route ».

M. Philipps insiste sur la satisfaction profonde que ressent l'automobiliste, lorsqu'il peut se rendre ce témoignage qu'en toutes circonstances il reste parfaitement correct. — « Vous éprouvez une satisfaction léniante, écrit-il, une supériorité « lubrifiante », à sentir que vous restez un gentleman même lorsque votre *conduite intérieure* de cent mille francs est entortillée autour d'un poteau télégraphique, et que votre famille, inconsciente à des degrés divers, s'étale dans un buisson de framboisiers. »

Malheureusement, cette égalité d'âme et cette délicatesse de sentiments sont des vertus d'une acquisition lente et laborieuse. Elles sont le fruit d'un patient entraînement, et la résultante d'une formation générale très poussée.

C'est pour faciliter à ses contemporains automobilistes l'ascension vers cette perfection souhaitable, et les aider à « faire ce qui

convient au moment opportun », que M. Philipps leur offre son *Guide de la conduite à tenir dans les véhicules à moteur à combustion interne*.

* * *

L'automobiliste projette un voyage.

Une première question se pose : où aller ?

Aucune difficulté à la résoudre si l'automobiliste célibataire entend voyager seul.

Mais, si le propriétaire de la voiture est marié et vit à son foyer, c'est une question qui doit être débattue avec la femme et les gosses. Le propriétaire ne peut arranger son excursion de manière arbitraire... Il convient que le mari dise : « Agathe, il serait agréable d'aller demain du côté d'Ojibway Trail, hein ? », et puis laisse dix minutes à sa femme pour le contredire.

« Si aucun membre de la famille n'a l'air de mordre à l'idée d'Ojibway Trail, il est à conseiller de proposer un autre territoire. Mais, si la suggestion première rencontre une approbation et un désaccord bien nets, l'usage veut qu'elle soit adoptée, après avoir accordé dix minutes à la femme, et cinq minutes aux enfants, pour la combattre. »

* * *

Le voyage est décidé. L'opinion de monsieur a prévalu, grâce à d'ingénieux calculs de majorités et de subtils trucs de casuistique.

Alors se pose une seconde question : que faut-il emporter ?

Ici encore, le guide de M. Philipps est plein de précieuses indications :

« Cela dépend du but et de la durée du voyage. S'il s'agit d'une excursion d'un jour, il ne faudra pas d'autres provisions qu'un biscuit beurré pour bébé, quelques pommes et des cigares pour les grands.

» On trouvera en cours de route nombre d'endroits où l'on pourra se procurer les autres calories nécessaires.

» Mais quelle que soit la durée du parcours, il faudra se munir pour tout voyage des objets suivants : une pompe hors d'usage, une clef anglaise rouillée, un tourne-vis crochu, un mouchoir pour enlever la poussière de l'œil de Madame, une manivelle de mise en marche s'adaptant sur une machine d'un autre modèle, un fanion portant ces mots : « Excusez ma poussière. » ...

* * *

Le voyage est décidé, le but en est fixé, les impedimenta sont montés à bord — on est parti.

L'automobiliste arrive à un croisement de routes.

Faut-il prendre à gauche, aller à droite, ou continuer tout droit ?

Faisons profit des sages conseils de M. Philipps :

« D'après les statistiques du Bureau des Mines de Washington, de 1921 à 1924, les discussions aux intersections de chemins ont causé la ruine de plus de foyers que n'importe quelle autre cause d'accidents.

» Lorsque les membres d'une excursion automobile se trouvent à une bifurcation et n'ont aucune idée de la route à suivre, il convient que vienne à l'esprit de chacun d'eux une pensée dans le genre de celle-ci : « Voici une situation embarrassante » ne disons rien. »

» La formule usuelle pour la femme est : « Tu dois prendre à gauche, j'en suis certaine », tout simplement parce qu'il y a un pont de ce côté, et qu'une disette de bonne aventure lui a prédit qu'elle traverserait l'eau.

» Le mari habituellement réplique : « Je ne crois pas. Nous devons continuer tout droit. »

» La femme doit rétorquer : « Cette autre voiture a pris à gauche, ce qui prouve que ce doit être la bonne route. »

» Après l'échange de quelques remarques contradictoires, il convient de conduire la voiture sur la route de gauche. »

* * *

Il arrive parfois que la route de gauche soit la bonne.

Il advient aussi qu'elle conduise à 30 kilomètres de l'itinéraire régulier. Une nouvelle discussion peut surgir pour fixer les responsabilités de ce désastre.

Avec ou sans pareille discussion, l'automobiliste arrive chez un distributeur d'essence. En cette nouvelle occurrence, il doit faire montre de savoir-vivre, surtout s'il véhicule des étrangers dans sa voiture.

« Le garagiste doit sourire aimablement sur son seuil, saluer gracieusement les arrivants, arranger sa pompe de manière à ce qu'elle marque 20 litres chaque fois qu'elle en débite 15, et demander d'un air jovial : « Combien ? »

» L'automobiliste doit demander au moins 40 litres, s'il a quelque souci de faire impression. A la rigueur, il peut demander 20 litres sans blesser les convenances. Mais jamais un automobiliste bien élevé ne dira : « Mettez-moi 5 litres », ou « donnez-moi une pinte ».

* * *

Pour avoir fait son plein d'essence selon ces sages préceptes, l'automobiliste n'en est pas moins exposé aux pannes ni aux crevaisons.

Songeant à ces dernières, M. Philipps fixe le rituel du changement de pneus.

« Il est de la plus grande importance de savoir quand il faut changer un pneu. Toute saison peut convenir, hiver ou été, au gré du propriétaire. Le changement peut être annoncé pour le matin, le midi ou le soir, et des invitations peuvent être envoyées quelques jours d'avance. Mais ordinairement, on ne fait pas de cette opération une cérémonie d'apparat.

» Pour changer de pneus, beaucoup d'automobilistes attendent de percevoir une détonation ou un sifflement, suivis d'un bruit qui fait *ker-flop-ker-flop-ker-flop* entre la route et le moyeu de la roue. Dans pareille conjoncture le propriétaire doit freiner doucement, diriger la voiture vers l'accotement, se lever, retirer son chapeau devant les dames présentes et leur dire : « Je savais qu'il rendrait l'âme à 36 kilomètres d'un garage. L'une de vous peut-elle mettre une auto sur cric ? »

» Si l'une des dames est experte en la matière, elle doit offrir son aide. Il suffit pour cela qu'elle fasse un signe et dise : « Oui, en effet, M. Woggs, j'ai mis sur cric des milliers de voitures. »

» Alors le monsieur doit aider la dame à sortir de l'automobile, lui tendre les outils nécessaires, et fumer une cigarette en attendant que la voiture ait été élevée suffisamment pour permettre d'enlever le pneu.

» Pour changer un pneu, il est recommandable de porter des vêtements d'une coupe simple et de couleur sombre. Des personnes qui ont essayé de le faire en habit de soirée ou en costume de flanelle blanche prétendent que ces accoutrements gênent les opérations. »

* * *

Une crevaison est un incident bénin. Une collision est un événement plus grave.

Comment s'y comporter avec tact ?

M. Philipps nous l'enseigne :

« Une collision peut se produire à tout moment et à tout endroit. Il est presque impossible d'arranger une collision d'avance, à moins d'avoir de longues années d'expériences en la matière.

« Après qu'une voiture vous a heurté, la chose à faire est de vous ramasser et de dire au conducteur de l'autre engin, en esquissant un sourire furtif : « Je n'ai pas encore eu le plaisir de vous rencontrer. »

» L'autre conducteur se lèvera également et se présentera en deux mots : « Biggles, marchand d'outils. »

« Vous direz alors : Je suis Muffins, Alfred K. Voici ma carte. »

» Pourquoi, fichtre, ne regardez-vous pas où vous roulez ? »

» L'autre doit répondre : « Charmé de vous rencontrer. Qu'est-ce qui vous dérange ? Je regardais où j'allais. C'est vous qui n'êtes pas fichu d'avoir un permis de conduire. Au surplus, vous avez bu. »

» La politesse élémentaire exige que les autres occupants des voitures suivent le dialogue avec intérêt, et donnent de temps en temps des signes d'assentiment.

» Alors, arrivera un policeman à motocyclette, qui jettera un regard sévère sur tout le monde, examinera les deux machines, demandera si vous avez un permis de conduire, des lettres d'affaires un goître, etc. Il prendra force notes pendant trois quarts d'heure, puis donnera ordre aux parties de s'en aller et de ne pas continuer à entraver la circulation. Après quoi le policeman jettera ses notes et s'en ira vers un autre accident. »

* * *

Le hasard peut faire que vous heurtiez un piéton.

En ce cas, de nouveau, les avis de M. Philipps valent d'être écoutés.

» Aucun automobiliste bien élevé ne roulera sur un piéton pour le simple plaisir du fait. En tout cas, il faudra toujours prendre soin que pareille rencontre paraisse accidentelle.

» Après avoir cogné un piéton et lui avoir fait faire une série de cumulets, le conducteur doit suivre attentivement son vol, pour voir où il tombe. Il doit alors se précipiter vers l'endroit de la chute, relever la victime et lui dire : « Je suis extrêmement triste. Avez-vous pris mon numéro ? »

» Si le piéton répond qu'il ne l'a pas pris, le conducteur doit le laisser retomber, sauter dans sa voiture et démarrer en grande vitesse.

» Si la réponse est affirmative, l'automobiliste doit dire : « Mon cher ami, je suis désolé de vous rencontrer en ces circonstances. De plus, vous avez détérioré deux de mes phares et croqué mon pare-chocs, ce qui me coûtera trois dollars de réparations. »

» A ce moment la foule se sera massée, criera qu'on doit vous lyncher et vous chassera sous le porche de la maison la plus proche.

» Alors vous serez assailli par cette très embarrassante question : « Faut-il inviter tout ce monde à l'intérieur ? »

* * *

C'est une question épineuse.

Celle-ci ne l'est pas moins pour beaucoup : comment secourir une dame en panne ?

M. Philipps est très catégorique à cet égard :

« Peu de situations offrent tant d'occasions de faux pas que la nécessité d'aider une dame qui se trouve en difficultés avec sa voiture. Cette aide doit être apportée correctement, rapidement, et suivant les meilleures traditions du beau monde.

« Le comble de la grossièreté est de courir en rond autour de la dame pendant quinze à vingt minutes, dans un état d'affolement caractérisé, et puis de murmurer : « Je suis très au regret, mais je veux être pendu si je sais ce que je dois faire en cette circonstance. » Auriez-vous la bonté, Madame, de rester ici quelques minutes pour me permettre de consulter mon *Code de l'Étiquette?* »

CH. DU BUS DE WARNAFFE.

La Doctrine du mariage chrétien⁽¹⁾

C'est un fait étrange qu'aux oreilles modernes les choses les plus traditionnelles, les mieux consacrées, les plus vénérables prennent aisément un air de nouveauté. Nous sommes saturés d'actualité, de cette actualité fondante qui roule comme les vagues à la surface de la mer sans que leur mouvement atteigne les grands fonds. Si, d'aventure, une région se fait étale, et que nous apercevions des profondeurs tranquilles, quelle surprise! Comme cela paraît neuf!

Telle est bien la première impression que livre l'ouvrage de M. l'abbé Dermine, professeur de philosophie au Séminaire de Bonne-Espérance, sur « La Doctrine du Mariage chrétien ». Ce parler théologique, auquel l'auteur a voulu se tenir, étonne le catholique moyen. Que voulez-vous? Où parle-t-on encore théologie en 1925? Hélas! nous ne sommes plus au temps où des divergences sur la grâce et la prédestination révolutionnaient les salons et partageaient en deux camps la « bonne société ». Au dix-septième siècle, on envisageait encore communément les questions vitales sous l'angle du dogme. Le point de vue serein et altier, d'où la topographie des idées et des mœurs se développe si clairement, n'était pas abandonné aux purs spécialistes, à la façon d'un bien en desherence.

Ce détournement de l'attention catholique — détournement frauduleux, car il est dû à l'emprise insidieuse d'un milieu déchristianisé sur nos âmes — est surtout lamentable à l'égard de matières situées, comme la doctrine du mariage, à l'intersection même de la vie spirituelle et de la vie sociale, et donc au fondement de notre vie tout court. C'est par des rayons de biais qu'habituellement la presse, les revues, les conférences entreprennent d'éclairer les notions propres à la famille, à la vie conjugale, à la reproduction humaine. La défense nationale, l'économie intérieure sont menacées par le néo-malthusianisme; voici aussitôt les campagnes pour la repopulation. Les tares physiques héréditaires coûtent gros à la société; et voici l'offensive de l'eugénique en faveur d'un mariage mathématique qui ne donnera plus naissance, paraît-il, qu'à des sujets d'exposition. La misère contemporaine impose à la femme mariée l'obligation de gagner son pain; et voici les partisans de l'égalité juridique dans le ménage. La femme a des droits que le suffrage des pères, des maris et des fils ne suffit pas à faire valoir; voilà le féminisme politique. Bref, une meute de questions importantes, certes, mais accidentelles, fait irruption sur la même institution du mariage. Arrive, bien entendu, ce qui devait arriver. L'institution est écartelée avec les meilleures intentions, elle est déchiquetée sous nos yeux de bonne foi, dans la

conception que nous nous en formons. Or, c'est chose infiniment grave. Car ces problèmes posés tous au nom d'intérêts particuliers : celui de la femme, de la race, de la nation, par exemple, ne peuvent aboutir qu'à des solutions particulières aussi : liberté de la femme, vigueur de la descendance, force relative de la nation, c'est-à-dire à des règles dont aucune ne satisfait pleinement. En demeurant fragmentaires, ces théories à propos du mariage restent toutes fausses en quelque point, par exemple, celui où la liberté de l'épouse s'oppose à l'unité du ménage, la beauté de la race à la liberté du mariage et à l'harmonie des âmes, la repopulation nationale aux exigences de l'éducation élémentaire. Elles posent le relatif en absolu. Cela ne peut tenir.

En somme, ces façons de raisonner ne suffisent pas à résoudre une question qui, au sens le plus large du mot, est humaine. Elles simplifient le complexe sans le ramener à l'unité interne, comme il est dû, mais, au contraire, en dissociant ses éléments pour les examiner un à un. Au lieu d'organiser une maison sous un toit commun, on éparille des cabanes sur un vaste terrain. C'est une très sûre manière de rendre les demeures inhabitables, et les théories non viables.

* * *

Le grand mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Dermine consiste précisément en ce qu'il unifie par le dedans une théorie qui, depuis que la théologie est parcimonieusement reléguée dans la chaire de vérité, avait besoin de l'être pour le commun des fidèles. Résolument, il est déductif. C'est d'une définition du mariage qu'on part. Et cette définition est propre à retenir toutes les attentions, puisque elle est à la fois de droit naturel et de droit divin. Ainsi que l'auteur prend soin de l'expliquer en commençant, la théologie ne viole pas le sens commun; elle le confirme. Elle ne boucule pas la nature, mais la canalise et la surélève. Il s'établit donc tout de suite que le point de départ de notre doctrine est autant philosophique que théologique. Cela attirera les moins pressés.

De ces hauteurs où les intérêts se joignent, où les vues latérales trouvent leur lieu commun, quel plaisir de voir la pensée descendre en limpides cascades et baigner dans son cours la réalité, l'ensemble de la réalité cette fois! Elle ne s'épuise plus ici à de difficiles et vaines ascensions en partant d'inductions démographiques, psycho-physiologiques ou thérapeutiques. Elle ne soumet plus la règle à l'empire de l'exception, ainsi que le font toujours les partisans du divorce. Elle ne fait plus dicter la loi par l'anomalie, paralogisme familial ou féminisme à outrance.

Considérée de ce niveau, la doctrine chrétienne du mariage s'illumine d'une logique superbe. Ses sévérités même trouvent dans une synthèse complète leur splendide justification.

Ainsi, le caractère absolu de l'indissolubilité du lien conjugal s'explique, dans cette ambiance, par une raison sociale : il garantit la fidélité du grand nombre, au prix douloureux, mais nécessaire, du sacrifice de quelques-uns, et trouve du reste un tempérament dans la séparation de fait. De même, sous les projections d'en haut, éclate, dans la question de la population, la sagesse de la loi catholique, qui n'impose pas la procréation à outrance, mais stipule une condition rigoureuse de toute limitation volontaire : la chasteté conjugale.

Du point de vue auquel nous invite M. l'abbé Dermine après l'Eglise elle-même, la doctrine du mariage épanouit de la sorte tous ses trésors : elle est compréhensive, elle est cohérente, elle se suffit à elle-même. Mais voici enfin où se manifeste sa qualité transcendante : si ce corps de lois est parfaitement humain, il est aussi, il est surtout d'ordre surnaturel. Et ceci conditionne cela. Les pages les plus émouvantes de ce livre sont celles où se dévoile la valeur d'éternité de l'état conjugal, consacré par le

(1) La doctrine du mariage chrétien, par M. l'abbé Jean Dermine, docteur en philosophie thomiste et en théologie. Gr. octavo, 164 pages, 6 francs. A l'Action catholique, 79, chaussée de Haecht, Bruxelles.

sacrement, et celles où l'on saisit que si les lois et les propriétés du mariage : la liberté, l'égalité, la fidélité, l'indissolubilité, etc., sont marquées par la raison naturelle d'un sceau de nécessité, c'est seulement par la vie spirituelle, qui seule fusionne les âmes, qu'elles s'établissent avec assurance, en dignes de toute solidité, parmi les courants déviés qui emportent l'humanité déchu.

* * *

Un aspect de ce livre demeure surprenant, lors même que son caractère théologique a cessé de paraître une audace et qu'on en apprécie pleinement la bienfaisance. C'est l'aisance extrême de style et de pensée, la belle égalité d'humeur, l'amabilité souriante avec laquelle ces choses-là sont dites. Point d'appareil de traité, rien de ces subdivisions et ramifications à l'infini qui désespèrent l'attention partout ailleurs que dans les écoles. Point, non plus, de cette casuistique qui applique trop de règles à la fois à des

problèmes trop spéciaux. Cette « doctrine », c'est une lecture de promenade, tant le ton du professeur, franchement, s'y fait familier ; c'est une promenade dans un parc à la française, où les perspectives s'agencent en lointaines ordonnances, où la démarche et le langage se font d'eux-mêmes élégants. Mais qu'on ne s'y trompe pas. La promenade ne sera vraiment qu'un *préambule*. Car un ouvrage où le théologien retrouve les nuances d'une théorie très complexe réclame la méditation en chambre. C'est à la « relecture » qu'on en tirera plein profit et que, sous la sérénité de la forme, ces pages déploieront toutes leurs richesses latentes.

A leur lumière, puissent bien des préjugés mortels et de corrosives inquiétudes se dissiper dans l'esprit des catholiques ! Et puisse cet ouvrage, avec quelques autres, que l'on a signalé en leur temps dans ces colonnes, réhabiliter, sur les lèvres des ouailles, le langage théologique dont la pérennité même garantit l'actualité et qui résout les problèmes d'aujourd'hui parce qu'il pose les questions de toujours.

GIOVANNI HOYOIS.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Les liturgies des 1 et 2 novembre

Du seul point de vue esthétique, les fêtes religieuses que ramène la date du 1-2 novembre s'imposent à l'attention universelle, et nul ne s'étonnera que leur immense popularité, même dans des milieux réputés indifférents, ne semble pas près de décroître.

Se pourrait-il imaginer, en effet, plus puissante évocation des mystères de l'au-delà, plus saisissant rappel des grandes vérités qui président à nos destinées ?

La Toussaint est d'une inspiration géniale. Son origine seule fait tressaillir nos cœurs d'admiration et de fierté. Il la faut chercher dans l'anniversaire de la Dédicace du Panthéon d'Agrippa, le temple le plus célèbre de l'ancienne Rome — qui émerveilla cette année encore tant de pèlerins — consacré par Boniface IV à l'honneur de Marie et de tous les Martyrs.

Pensez donc ! Durant trois cents ans, le sang des martyrs avait ruisselé sur toutes les arènes de l'empire, et l'heure d'une réparation éclatante avait enfin sonné ici-bas pour ces hécatombes de victimes. Le 13 mai 609, le Pontife, escorté de tout le peuple chrétien, s'en vint aux portes des Catacombes recueillir les ossements sacrés exhumés de leurs divers cimetières, et par la voie triomphale, qui ne justifia jamais mieux son appellation, convoqua jusqu'au Panthéon, au milieu des démonstrations, de l'allégresse publique, les vingt-huit chars où s'amoncelaient ces illustres trophées, cette moisson de gloire.

Triomphe du christianisme qui allait installer en grande pompe les reliques de ses héros dans le temple même ouvert jadis, en 726 de Rome, vingt-sept ans avant Jésus-Christ, par le gendre d'Auguste, aux dieux du polythéisme antique, spécialement à Vénus et à Mars, assignés comme ancêtres par l'adulation des poètes au premier empereur romain.

Mais depuis trois siècles déjà que le glaive de la persécution était rentré au fourreau, l'Eglise n'avait cessé d'engendrer dans la paix des modèles héroïques de vertu, et la pensée d'associer leur mémoire à celle des martyrs naquit comme spontanément de l'inspiration de Boniface IV. Ainsi se fait-il que, dès la première moitié du siècle suivant (732), à Rome, puis dans les diverses églises de la chrétienté, le martyrologe porte, à la date du 1^{er} novembre, une fête en l'honneur de l'universalité des Saints, dont Louis le Débonnaire, à la demande de Grégoire IV, sanctionna la célébration, en 835, par une loi d'empire.

Voilà d'où est issue cette radieuse solennité qui entr'ouvre aux vivants les portes de la Jérusalem nouvelle par une liturgie d'une incomparable beauté. C'est elle, au dire de savants interprètes, qui inspira chez nous, en s'y reflétant, la plus belle peinture du monde, peut-être, l'*Adoration de l'Agneau*, vision du ciel telle qu'elle est décrite dans les responsors des deux premiers nocturnes de l'office des matines.

Plus fière que la matrone antique, l'Eglise montre ses vrais bijoux, la couronne étincelante de ses fils immortels, les élus. Pour chanter sa joie, elle emprunte les accents du Voyant de Pathmos, et vraiment cette Apocalypse, si méconnue, contient tant de choses parfaitement claires et qui vont droit au cœur comme des flèches d'or.

Elle proclame aussi, à l'Evangile, ces Béatitudes qui retentirent autrefois sur les rivages du lac de Tibériade et qui n'ont pu tomber que des lèvres divines. Qui donc eût osé béatifier la pauvreté, si ce n'est Celui qui dispose des trésors du ciel ? Qui donc eût osé béatifier les larmes, si ce n'est Celui qui tient en réserve des joies infinies ? Qui donc eût osé béatifier la pureté, sinon Celui qui peut montrer Dieu aux cœurs purs ? Qui donc eût osé béatifier la persécution, sinon Celui qui garde les trésors de la justice et de l'amour ?

Pour tous les pèlerins d'idéal, pour tous les cœurs meurtris, les esprits désenchantés, exaspérés des laideurs d'ici-bas, la Toussaint est, sur le chemin de la vie, un relais délicieux où l'on reprend joie et reconfort. On sent à pareil jour que notre vêtement de chair, fragile et grossier, s'échangera contre la tunique d'or des célestes, et l'on entend chanter dans sa mémoire les vers du poète des *Rayons et des Ombres* :

*Assez de nuit et de tempête
A passé sur vos fronts penchés
Levez les yeux ! Levez la tête !
La lumière est là-haut ! Marchez !*

* * *

D'origine clunisienne, attribuée au saint abbé Odilon, la Fête des Morts fut attirée à la date du 2 novembre par la Toussaint elle-même dont elle forme le naturel complément. Merveilleuse inspiration qui relie les trois Eglises de la Terre, du Purgatoire et du Ciel, comme trois fraternelles provinces, dans cette fédération d'amour, d'espérance et de dévouement que la langue chrétienne a désignée sous ce beau nom de « la Communion des Saints ».

La visite des tombes aimées, qui se pratique dès la veille, est une de ces traditions séculaires où l'âme du peuple s'est, pour ainsi

dire, incrustée. Ah! c'est qu'il est tenace ce culte des morts et ceux-là même qui vaticinent sur l'irrégion de l'avenir avouent qu'il survivra à tous les autres. Nulle part, au demeurant, il n'atteint à la sublimité qu'il revêt dans l'Église catholique et sa liturgie funèbre suffirait à elle seule pour démontrer la précellence absolue de notre religion.

Dans l'Office des Morts, qui a gardé son antique physionomie, qu'admirer le plus, ou la psalmodie qui traduit avec une éloquence inégalée les angoisses de l'homme en face de la mort et son espoir en Dieu, son seul sauveur, ou le cantique d'Ezéchias, d'une poésie orientale, mélancolique et passionnée, ou ces pathétiques leçons tirées du livre de Job qui font alterner les plaintes les plus hardies sorties du cœur de l'homme avec les cris les plus triomphants de la foi et de la confiance?

Quelle composition fait vibrer toutes les cordes de la lyre humaine, comme la Messe des Morts! Elle s'ouvre par cet Introït, apaisant comme une caresse « Donnez-leur le repos éternel et qu'elle brille, pour eux, la lumière qui ne s'éteint pas! » Elle se déroule sur un rythme déchirant et terrible par les tragiques évocations du *Dies irae*, puis après la mélodie infiniment triste de l'Offertoire, par cette Préface qui verse sur les douleurs du trépas la sérénité de ces affirmations : Pour vos fidèles, Seigneur, mourir n'est pas perdre la vie, c'est en changer et la maison qui nous abrite sur cette terre a beau tomber en ruines, une habitation éternelle nous est préparée là-haut »

Elle se clôture, cette messe, par l'émouvant épilogue de l'*Absoute*, qui est comme le moment décisif de la sentence finale. Nous voudrions y insister ici, d'après *La Prière pour les morts* de l'abbé Guillemin, vicaire général d'Arras, auquel nous empruntons cette analyse.

Le Prêtre officiant, accompagné de ses ministres, est venu se placer aux pieds du défunt. A la tête du cercueil se dresse le trophée de la foi et de l'espérance, la croix. Autour de la dépouille mortelle les cierges se consomment et leur flamme symbolise aussi l'ardeur de la foi, l'inextinguible espérance. Cependant, prêtres et clercs assistants ont quitté les stalles du chœur et, aux termes du Rituel, sont venus se ranger, comme les *advocati* du Forum antique, auprès de l'accusé qui va comparaître devant son Juge. Tout l'appareil est prêt, le jugement commence.

C'est alors qu'au milieu du silence recueilli de la foule, une voix s'élève, humble et suppliante d'abord, affermie ensuite et plus assurée pour devenir presque impérative. C'est l'officiant qui prononce ce qu'on pourrait appeler le réquisitoire de la miséricorde : « Seigneur, n'entrer pas en jugement avec votre serviteur, car nul homme ne sera justifié devant vous... »

Il faut néanmoins que le jugement ait lieu, quela justice proclame son arrêt après une discussion sévère, il faut l'expiation de la peine, et, par surcroît d'angoisse, c'est devant l'humanité entière que doit être un jour promulguée la sentence. Et l'Église pour représenter ces assises solennelles qui clôtureront l'histoire et en évoquer la vision terrifiante, fait entonner par le chœur le *Liberus* du grand jugement. Son chant soupire, observe M. Guillemin, éclate et monte en accents effarés, pour retomber dans les notes priantes, avec un mouvement semblable à celui d'une mer agitée qui roule ses vagues sur le rivage. La musique sacrée a-t-elle une page plus saisissante, plus variée dans sa savante monotonie!

Du fond de sa tombe, le défunt lui-même pousse vers Dieu ce lugubre soupir « Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle en ce jour d'épouvante, quand les cieus tressailliront et la terre, quand vous viendrez, juger le siècle par le feu »

Frissonnant sous son linceul, d'une voix étranglée par la peur, il se lamente ainsi : « Je suis tout tremblant et saisi d'effroi dans l'attente du jugement et de la colère future. »

A ces accents plaintifs, la foule des vivants fait un écho formidable : « Oui, quand seront ébranlés, et les cieus et la terre. »

Alors, sous l'étreinte d'une terreur sacrée, s'effarant de plus en plus dans la nuit du tombeau déchirée par de sinistres éclairs, il voit se dresser devant lui comme un spectre et s'écrie : « Ce jour-là, jour de colère, de calamités et de ruines; ce jour-là grand et amer entre tous les jours! » Et les vivants semblent l'écraser sous cette menace : « Quand vous viendrez juger le siècle par le feu! »

Mais, voici que la voix du mort s'est éteinte, la fantastique vision a disparu, et tous ensemble, les vivants font monter vers le Souverain Juge cette fraternelle supplication : « Seigneur, donnez-lui le repos éternel! Qu'elle brille pour lui l'indéfectible lumière! » Ainsi les tonitruants oracles où se retrouvent les violentes inspi-

rations du moyen âge s'apaisent dans cette lénifiante prière, souvenir des premiers âges chrétiens, si souvent redite dans les épitaphes anténicéennes.

Pour redoubler d'instance supplication, le *Kyrie eleison* s'élève en un cri déchirant, comme un triple sanglot, vers les trois personnes de la Trinité. Puis l'officiant, reprenant la parole, commence la prière à laquelle rien ne peut résister parce qu'elle est la formule divine, le *Pater*.

Il répand sur la bière l'eau sainte comme pour bannir l'influence maligne du démon, il enveloppe ce corps qui fut le temple de l'Esprit d'un nuage d'encens qui est une marque d'honneur et un symbole de prière. Puis, l'oraison dominicale achevée, il prononce enfin l'absoute proprement dite, qui ne parle que d'indulgence, de bienveillance et de pardon. Admirables paroles de la Mère des chrétiens, qu'il est si doux, si consolant de répéter devant le cercueil de tant de pauvres humains qui payeront large tribut aux défaillances de notre nature, mais qui du moins n'ont jamais renié la foi de leur baptême, qui ne gardèrent pas toujours la volonté de Dieu, mais souvent souhaitèrent qu'elle fût faite : « Il a du moins espéré et cru en Toi ».

Combien consolante aussi l'antienne chantée aux funérailles durant le trajet de l'église au champ de repos et dans laquelle on se plaît à reconnaître l'écho de la voix des chrétiens qui allaient ensevelir leurs frères dans les *loculi* des Catacombes. « *In Paradisum*. Qu'au paradis te conduisent les Anges, à ton arrivée que les martyrs t'accueillent et t'amènent dans la sainte cité de Jérusalem! »

Comment n'être pas frappé de toutes les richesses que renferme notre écrin liturgique! Comment surtout ne pas reconnaître que l'Église, avec sa communion de prières, sa communication de suffrages, avec l'active et perpétuelle circulation des bonnes œuvres réversibles, est la plus admirable incarnation de la solidarité et de la fraternité?

J. SCHYRGENS.

P. S. — Dans le livre compte rendu de la conférence du R. P. Charles, à la semaine universitaire catholique, il s'est glissé des inexactitudes provenant en majeure partie de l'analyse du quotidien anversois auquel nous nous étions référés et dont on nous avait garanti la fidélité. Le R. P. Charles nous communique la liste de ces *errata*. Il rencontre aussi des allégations qui nous sont personnelles, relativement à l'islamisme de Tobolsk et aux statistiques protestantes. Nous déferons volontiers au désir du distingué professeur en reproduisant ses rectifications et même ses arguments sur les points contestés par nous.

1. Je n'ai jamais dit que cent mille soldats noirs américains avaient « laissé leur vie dans la guerre mondiale ». Les pertes totales de l'armée américaine sont restées bien en dessous de ce chiffre. J'ai dit que cent mille noirs américains avaient été transportés sur le front et que quarante mille avaient effectivement combattu.

2. Je n'ai jamais dit que les journaux nègres avaient des tirages fantastiques. J'ai cité le *Chicago Defender*, un hebdomadaire, tirant à 260,000; ce qui, pour une population de douze à treize millions, est relativement modeste.

3. Je n'ai jamais dit que, pendant la dernière guerre, le noir « avait appris à tirer sur les Blancs ». Les nègres des Etats-Unis ont appris cela depuis la guerre de Sécession et même depuis la guerre de l'Indépendance. J'ai même ajouté, textuellement, que les apocalypses sanglantes que l'on nous annonce parfois n'étaient que des imaginations de journalistes.

4. J'ai dit que l'Islam s'étendait jusqu'à Tobolsk. Et vous contestez cette affirmation en ajoutant que cette grave erreur de ma part « inspire de la défiance sur le reste ». Il y a cependant vingt-cinq ans déjà qu'a été fondée la *Tobolsk central Anti-Moslems Missionary Society* et, dans la Conférence mondiale pour l'évangélisation de l'Islam, tenue à Lucknow, en janvier 1911, tous les détails sur le progrès et les difficultés de cette mission de Tobolsk ont été donnés par Miss Jennie von Meyer (cf. : *Islam and Missions*, N.-Y. Fleming, H. Revelt, 1911, pp. 255 et suivantes). Dans le district de Tobolsk, on comptait alors septante mille Musulmans, quatorze missionnaires, tartares baptisés, essayaient, sans grand succès, de les convertir.

5. J'ai apporté, pour montrer l'effort protestant, non des chiffres « peut-être enflés » mais les statistiques les plus récentes et les plus soigneuses du *World Missionary Atlas*.

6. Enfin, je ne connais ni *Rushardt Du Bois*, ni *Principal Molon*, mais bien *Burghardt Du Bois* et le Rév. Moton, qui est *principal* du Tuskegee Institute.

PIERRE CHARLES, S. J.

SUISSE

Le professeur C.-F. Wiegand (Zurich) parle dans la Frankfurter Zeitung du canton du Tessin qui attire, à l'heure actuelle, de par la Conférence de Locarno, les regards du monde entier.

La région qu'occupe aujourd'hui le canton du Tessin appartient à la Confédération helvétique depuis cinq siècles. En 1403, les cantons d'Uri et d'Obwalden se rendirent acquiescents de la vallée de la Livina pour assurer la sécurité de la voie commerciale passant par le Saint-Gothard. Domodossola fut conquis en 1440; la forteresse de Bellinzona achetée aux seigneurs de Misox par l'Uri et l'Obwalden, dix ans plus tard; mais la défaite d'Arbedo (1422) enleva à la confédération toutes ses acquisitions au-delà du Saint-Gothard. Un quart de siècle plus tard, l'Uri reprenait pourtant possession de la vallée de la Livina. Au début du XVI^e siècle, Bellinzona, l'Uri et le Schwyz demandèrent à faire partie de la confédération, et Bellinzona redevenait suisse. En 1512, le duc Maximilien, pour remercier la confédération de l'assistance qu'elle lui avait prêtée contre la France, lui fit don de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et de Domodossola. Après la bataille de Marignano (1515), une partie de ce territoire fut de nouveau perdue, et il ne resta à la confédération que le Tessin actuel, s'enfonçant en forme de triangle dans le territoire italien.

Jadis le Tessin était gouverné par un *Landvogt*, dont les pouvoirs très étendus avaient une durée de deux ans. Ce fonctionnaire a laissé de mauvais souvenirs. Jusqu'à 1803, le Tessin était divisé en deux arrondissements; à partir de cette date, il n'y en eut qu'un seul. En 1830, une constitution libérale fut octroyée au canton. Les catholiques (ultramontains) y dominent depuis 1875.

Là où le sol est cultivé de façon normale (ce qui n'est malheureusement pas le cas partout) le Tessin fournit en abondance fruits et légumes au reste de la Suisse. Malheureusement, le lazaroni italien y a de proches parents, et l'hostilité italienne à l'égard des arbres se manifeste aussi en Suisse transalpine: les collines dénudées auxquelles nous ont habitués les paysages italiens apparaissent aussitôt le Saint-Gothard traversé.

Des incendies dus à la négligence, comme à la malveillance, ravagent les plaines en été; on veut par là s'épargner la peine de les fumer; mais les flammes s'attaquent aussi aux forêts, et des milliers d'hectares de jeunes arbres sont réduits en cendres. Ces sortes d'incendies sont très fréquentes au Tessin. Et les pluies abondantes qui y tombent, n'étant plus retenues par les forêts, emportent, en se déversant dans les vallées, la couche fertile du sol.

Pour ce qui est des travaux agricoles, le Tessinois s'en remet surtout aux femmes. Le sol, mal soigné, produit de moins en moins chaque année. Jadis le Tessinois vendait son raisin, ses légumes et ses fruits en Italie; les nouveaux droits d'entrée italiens et la chute de la lire ont réduit aujourd'hui ce négoce à des proportions minimes. A mesure que le pays s'est appauvri, a commencé l'émigration, et les villages florissants de jadis sont presque déserts.

Le Tessin, ce tout petit pays, a donné le jour à bien des artistes, dont on parle généralement comme s'ils étaient Italiens. Tel est Carlo Madama, né sur le lac de Lugano et qui a continué, après Bramante, la construction de Saint-Pierre de Rome. Tel est Giuseppe Bernasconi, qui fut peintre de décors de théâtre en Russie sous Alexandre I^{er}. Tels furent les sculpteurs, les peintres, les architectes, membres de la famille Casella. Le Tessinois Antonio Abbondio fut un des plus illustres médailleurs du XVI^e siècle.

Vicenzo Vela, l'auteur du monument de Colomb à Gênes et de « Napoléon mourant », était aussi un Tessinois.

Le canton a une superficie de 280,000 hectares, dont 140,000 de terres labourables et 62,000 de forêts. Par suite de la réduction de l'élevage, la partie « improductive » des terres ne cesse d'augmenter.

L'industrie tessinoise décline également. Le filage de la soie a surtout grandement diminué depuis trois quarts de siècle, en partie peut-être, par suite de la législation helvétique qui interdit l'emploi de jeunes filles au-dessous de quatorze ans. La culture du tabac dont le centre est à Brissago représente la branche la plus active de l'industrie tessinoise. L'industrie hôtelière est très développée, mais la plupart des hôteliers ne sont pas Tessinois. Au printemps dernier, 25,000 voyageurs ont passé par Lugano, Locarno et les environs de ces deux villes. Ces voyageurs laissent dans le pays beaucoup d'argent (15 millions de francs en 1924), mais cet argent ne saurait empêcher l'appauvrissement du pays.

Cet état de choses a donné naissance à certaines réclamations des Tessinois vis-à-vis de l'autorité fédérale, réclamations qui troublent le peuple suisse et semblent aller beaucoup trop loin. Parmi elles figure la demande d'une liberté douanière complète à l'égard de l'Italie. On a répondu, à Berne, à ces exigences du petit canton par une série de concessions et de subventions, qui momentanément, ont donné satisfaction.

A côté des difficultés d'ordre économique, le Tessin connaît aussi, à connu

de longue date, les soucis de nature politique. Des cartes italiennes incluent le Tessin en Italie; une propagande animée est faite en faveur de l'Italie dans le Tessin même; un groupe de Tessinois s'est rallié à cette campagne. Or il est certain que la grande majorité des Tessinois ne veut pas entendre parler d'une annexion à l'Italie. Une procession d'Italiens dont beaucoup étaient armés s'est dernièrement rendue à Mendrisio, pour y élever, en terre suisse, un monument aux Italiens morts pendant la guerre. De grandes routes sont construites en Italie dans la direction du Tessin. Notons que 21.3 p. c. de la population tessinoise ne sont pas citoyens suisses (sous ce rapport le Tessin occupe, dans la confédération helvétique, la troisième place) et que la plupart de ces 21.3 p. c. sont des Italiens.

ALLEMAGNE

L'Allemagne catholique

Un manuel de l'Allemagne catholique (Kirchliches Handbuch für das Katholische Deutschland), fort de 580 pages, vient de paraître en 12^e édition, à Fribourg. La Koelnische Volkszeitung, qui note que de toutes les confessions allemandes ce sont les catholiques qui maintiennent le mieux l'arme de la statistique, lui emprunte une série de données fort intéressantes:

Tout d'abord, à prendre les statistiques se rapportant à l'an 1923 — le tiers des Allemands du Reich appartient à l'Eglise catholique (20,330,472 catholiques contre 40,603,952 non-catholiques). Ces chiffres seraient encore modifiés quelque peu à l'avantage des catholiques si on prenait en considération la région de la Sarre (537,275 catholiques et 197,275 non-catholiques). La diminution du nombre des catholiques comparé à celui d'avant guerre résulte des pertes territoriales subies par le Reich. En Prusse, la proportion est à peu près de 1 à 2 (12,135,600 catholiques et 25,173,902 non-catholiques). En Rhénanie, les catholiques forment les deux tiers de la population. Ailleurs ils sont en minorité plus ou moins faible.

Des 17 Etats allemands en dehors de la Prusse, la Bavière et l'ex-duché de Bade ont une majorité catholique. Les minorités catholiques sont importantes en Hesse, en Oldenbourg et en Saxe, très faibles dans les petits Etats.

Pour ce qui est de l'organisation ecclésiastique, l'Allemagne possède 4 archevêchés (Bamberg, Fribourg, Cologne et Munich) et 22 évêchés dont cinq « exempts ». Les trois villes hanséatiques, les deux Mecklembourg et le Schaumbourg-Lippe sont seuls à constituer des pays de missions; tous les six forment un vicariat apostolique.

Le Schleswig et le Holstein forment une préfecture apostolique qui dépend de l'évêché d'Osnabrück.

Il y a dans tout le Reich 19,540 prêtres, 9,724 religieux d'ordres divers et 69,644 religieuses.

Les statistiques relatives à la vie religieuse sont *grosso modo* satisfaisantes. 146,469 mariages civils entre catholiques ont suivi 141,508 mariages religieux. Sur 414,688 enfants de parents catholiques 412,434 ont été baptisés. Sur 293,060 décès de catholiques, il y a eu 283,599 enterrements religieux. Sur 20 millions de catholiques, y compris les enfants, 12 millions ont accompli le devoir pascal. Dans le courant de 1923 le nombre des communions a atteint le chiffre de 187,171,671.

D'autre part, les données relatives aux mariages mixtes paraissent indiquer un véritable danger pour l'Allemagne catholique. Contre 146,469 mariages entre catholiques, il y a eu 58,015 mariages mixtes, dont 23,097 seulement ont été bénis à l'église catholique. Sur 66,381 enfants nés de mariages mixtes, 32,709 seulement ont été baptisés par des prêtres catholiques. Il y a ici un péril sérieux d'apostasie latente; il est naturellement moindre dans les régions à population catholique compacte. Pourtant, les données sont, de ce point de vue, très défavorables pour les grands diocèses de Cologne et de Breslau. A en juger par les statistiques protestantes, il semble que la plus grande partie des conjoints, dans les mariages mixtes, ne passe pas du tout par l'église catholique.

Voici quelques chiffres relatifs aux conversions et apostasies: se sont converties en 1923, 7,618 personnes, sont revenues au catholicisme 2,634 qui avaient apostasié. Ont quitté l'église catholique 18,074 personnes. En 1910, 4,999 protestants s'étaient convertis au catholicisme et 8,328 catholiques étaient devenus protestants; il y a donc ici amélioration. En revanche le nombre des « sans-confession » a augmenté, quoique, ici aussi, le point culminant ait été dépassé. Ont au total quitté l'Eglise catholique:

En 1919, 33,842 personnes; en 1920, 44,704 personnes; en 1921, 40,447 personnes; en 1922, 24,500 personnes; en 1923, 18,074 personnes; au total, 161,567. Il faut noter que, durant la même période, les Eglises évangéliques, ont perdu un million d'adhérents devenus libres-penseurs.

Le nombre des fonctionnaires catholiques paraît toujours décroître, et ils ne représentent que 11,9 p. c. des employés de l'Etat de rang supérieur.

Derrière ces chiffres, si secs en apparence, on sent battre le pouls de la vie, avec ses succès, ses luttes et ses revers.

CHRONIQUE NOTARIALE

Etude de Maître Hector MARTIN
Docteur en droit, notaire à Marche.

Le mercredi 4 novembre 1925, à 2 heures, en l'immeuble à vendre, place aux Foires, à Marche, vente publique d'un important immeuble convenant pour tout commerce, café, hôtel, banque, etc... (Ancien hôtel Lombet).

Etude de M^e ENGLEBERT, notaire à Bruxelles,
rue Royale, 144

Ledit notaire adjugera définitivement, en la salle des notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38, le 3 novembre

une bonne maison de commerce

chaussée de Wavre, 163, à Ixelles, avec arrière-bâtiment et jardin, occupée par divers, contenant 1 a. 63 ca.

Étude de M^e LAURENT, notaire à Beauraing.

**A vendre à Waulsort,
MAGNIFIQUE VILLA**
à front de Meuse
UNE FERME-PLAISANCE
avec grand terrain

Renseignements en l'étude.



**COMPTOIR
D'OPTIQUE**

Maison BLAISE

FONDÉE EN 1885

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

Décoration 

G. Veraart

25, Place Van Meyel, ETTERBEEK (Bruxelles)

PEINTURE — DÉCOR
AMEUBLEMENT

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne BRUXELLES

Missale romanum. — Breviarum romanum.
— Livres liturgiques. — Ascétisme. —
Grand choix de livres de prières et de
chapelets. — Imagerie religieuse. —
Cachets de 1^{re} communion.

Typographie — Lithographie. — Reliures.

ORFÈVRERIE

Christofle

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
DE MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies
— Téléphone 177.87 —

POUR LE NETTOYAGE
DE VOS APPARTEMENTS! *Employez*

**L'électro
Aspirateur MARELLI**

à roulements à billes
Prix : 695 francs

DEMANDEZ-NOUS
BROCHURE ET
DÉMONSTRATION
GRATUITE

BEVILAEN & DELEU
14, rue Saint-Christophe
BRUXELLES

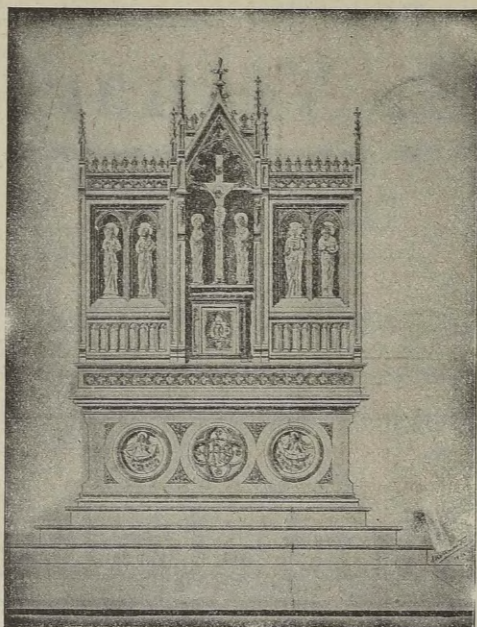
GRANDS ATELIERS D'ART RELIGIEUX

COMPAGNIE DES ARTS

POPPE & C^e, BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL ; 3,000,000 DE FRANCS



Spécialisés pour l'exécution de tous travaux de
MOBILIER D'ÉGLISE — SCULPTURE
--- PEINTURES RELIGIEUSES ---
TABLEAUX — DÉCORATION MURALE
STATUAIRE — BRONZE, CUIVRE, etc.
EN TOUTES MATIÈRES ET EN TOUS STYLES



PRIX — DESSINS — DEVIS — VISITES
Gratis sur demande



ENTREPRISES GÉNÉRALES (Belgique, Étranger)
FOURNITURES COMPLÈTES
pour ÉGLISES, CHAPELLES ET SACRISTIE

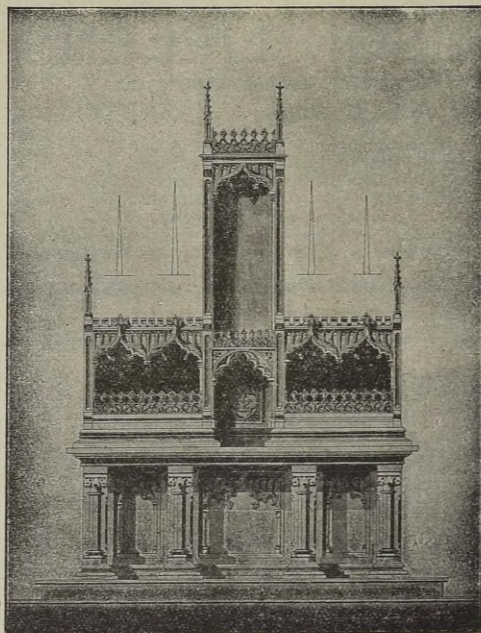


STUDIO — ATELIERS — BUREAUX

15, 17, 19, rue de la Croix-de-Pierre

BRUXELLES — Téléph. : 479.60-483.11

Adresse télégraphique : Artes-Bruxelles
Comptes Chèques Postaux n° 1057-27



Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 20,000,000

Réserves : 25,000,000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

- - - Coffres-Forts - - -

BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem.	Rue des Tongres, 60 - 62,
Parvis St-Gilles, St-Gilles.	Etterbeek.
Place Saintelette, 26, Mo-	Place Liedts, 18, Schaerbeek
lenbeek.	Rue du Bailli, 79, Ixelles.

♦ ♦ ♦ CARRELAGES ♦ ♦ ♦

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone B 15911 BRUXELLES Téléphone 3 15911

♦ ♦ ♦ REVÊTEMENTS ♦ ♦ ♦



Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longue rue Neuve, 107-111 ANVERS Succursale; Rue Théophile Roucourt, 2 BEROHEM-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit. — Comptes à terme. — Comptes de quinzaine. — Caisse d'épargne. — Location de coffres-forts. etc.

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES



MARCHAND TAILLEUR

Costumes de Soirées

Maison L. Dupaix

Costumes de Cérémonies

27, rue du Fossé-aux-Loups Bruxelles

A la Grande Fabrique

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

E. Esders

26, Rue de la Vierge Noire, 26

BRUXELLES

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

Livrées et uniformes. - Vêtements de sports et voyages. - Lingerie. - Bonnetterie. - Chapellerie. - Ganterie. - Chaussures. - Cannes. - Parapluies. - Fourrures. - Modes.

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos
Gramophones et Disques
C'est le symbole de la suprématie
Demandez nos catalogues et l'adresse
du revendeur le plus proche.

C^{ie} française du Gramophone

BRUXELLES
171, boulevard Maurice Lemonnier
65, rue de l'Ecuyer
42, place de Meir. Anvers.

**"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES**

Soleil ou Pluie

"NUGGET" luit

Maison fondée
en 1873 VAN CAMPENHOUT Frères et Sœurs**François VAN NES Successeur**

13, Rue de la Colline, 13 -- BRUXELLES -- Téléph. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE RÉGISTRES — COPIE-LETTRÉS

CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES.

Usine électrique : 36, Rue Vanderstraeten, 36, Molenbeek - Bruxelles

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

41-43, Rue de l'Ecuyer, 41-43 - BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, ANCIENS et MODERNES.
— MOQUETTES UNIES tous les tons. —
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS
— (divers dessins et toutes largeurs), —

CARPETTES DES FLANDRES ET AUTRES
— — (imitation parfaite de l'Orient). — —
TAPIS D'AVIGNON UNIS ET A DESSINS.

Les prix défient à qualité égale toute concurrence.

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS